



Maguelonne GRASSET
Chargé de concertation

Sylvie TAIN
Cheffe de projet étude

Comité de projet de la Ferme éolienne de Chasseradès

Commune de Mont Lozère et Goulet

23/07/2026



A photograph of a wind farm with several white wind turbines standing in a field of green and purple wildflowers under a blue sky with scattered white clouds.

| Sommaire

01 CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE

02 DESCRIPTION DU PROJET

03 VOTRE INTERLOCUTEUR

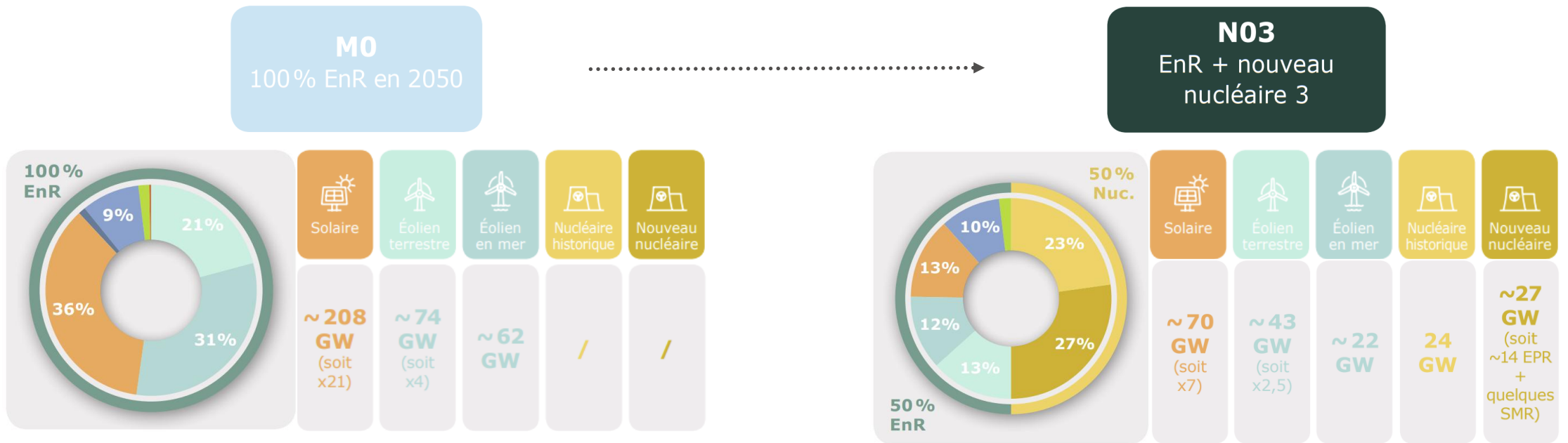
04 LE COMITE DE PROJET



01 Contexte énergétique

Pourquoi continuer à développer l'énergie éolienne ?

Futurs énergétiques 2050 – RTE (octobre 2021)

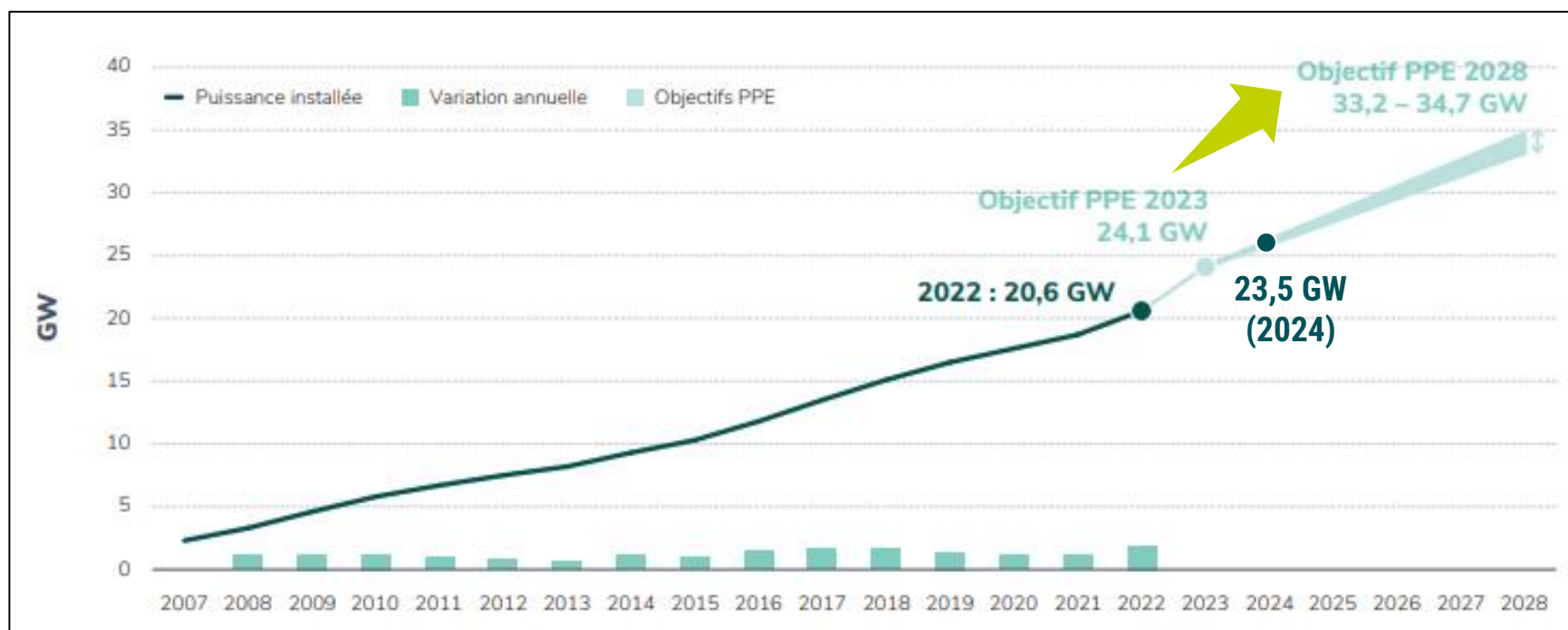


Scénario le plus favorable à l'éolien :
⇒ **Multiplier par 4 l'éolien terrestre**

Scénario le plus favorable au nucléaire :
⇒ **Multiplier par 2,5 l'éolien terrestre**

Bilan et objectifs en France

Développement de l'éolien terrestre (PPE / Programmation Pluriannuelle de l'Energie)



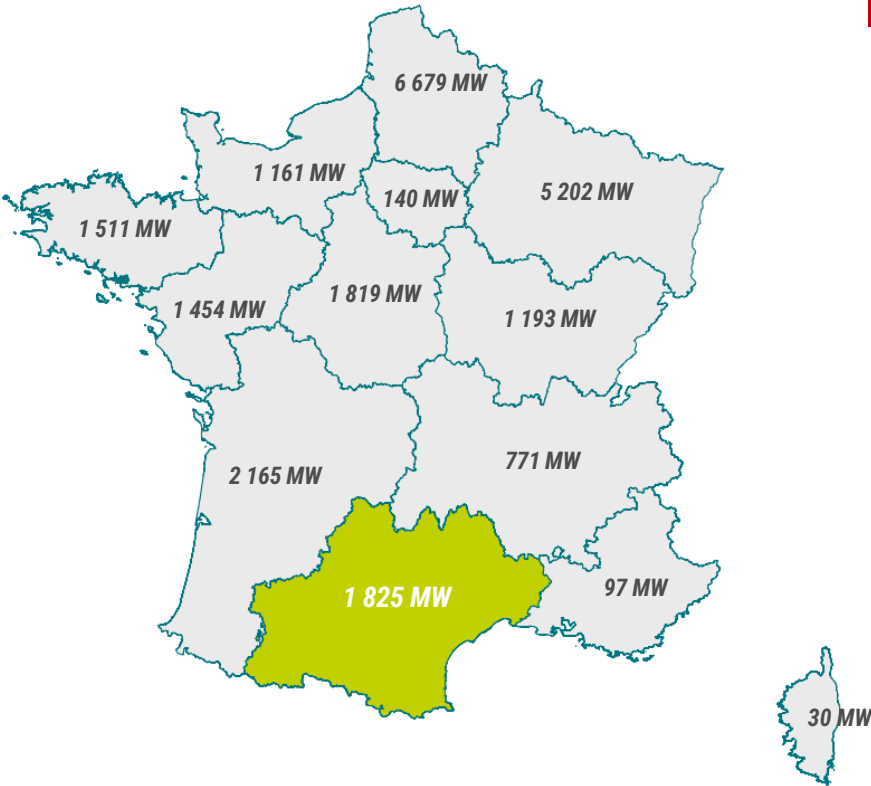
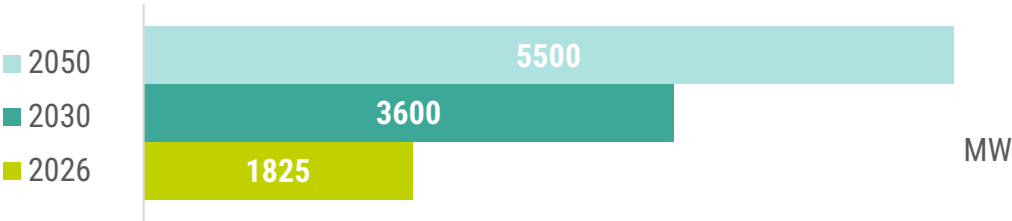


Bilan et objectifs en région

En Occitanie,
1 825 MW installés au 31/03/2026

L'objectif régional retranscrit dans le SRADDET est de :

- 3 600 MW pour 2030
- 5 500 MW pour 2050



Puissance installée au 31/03/2026*

Source : *Ministère de la Transition écologique, « Tableau de bord de l'éolien, premier trimestre 2026 », mars 2026

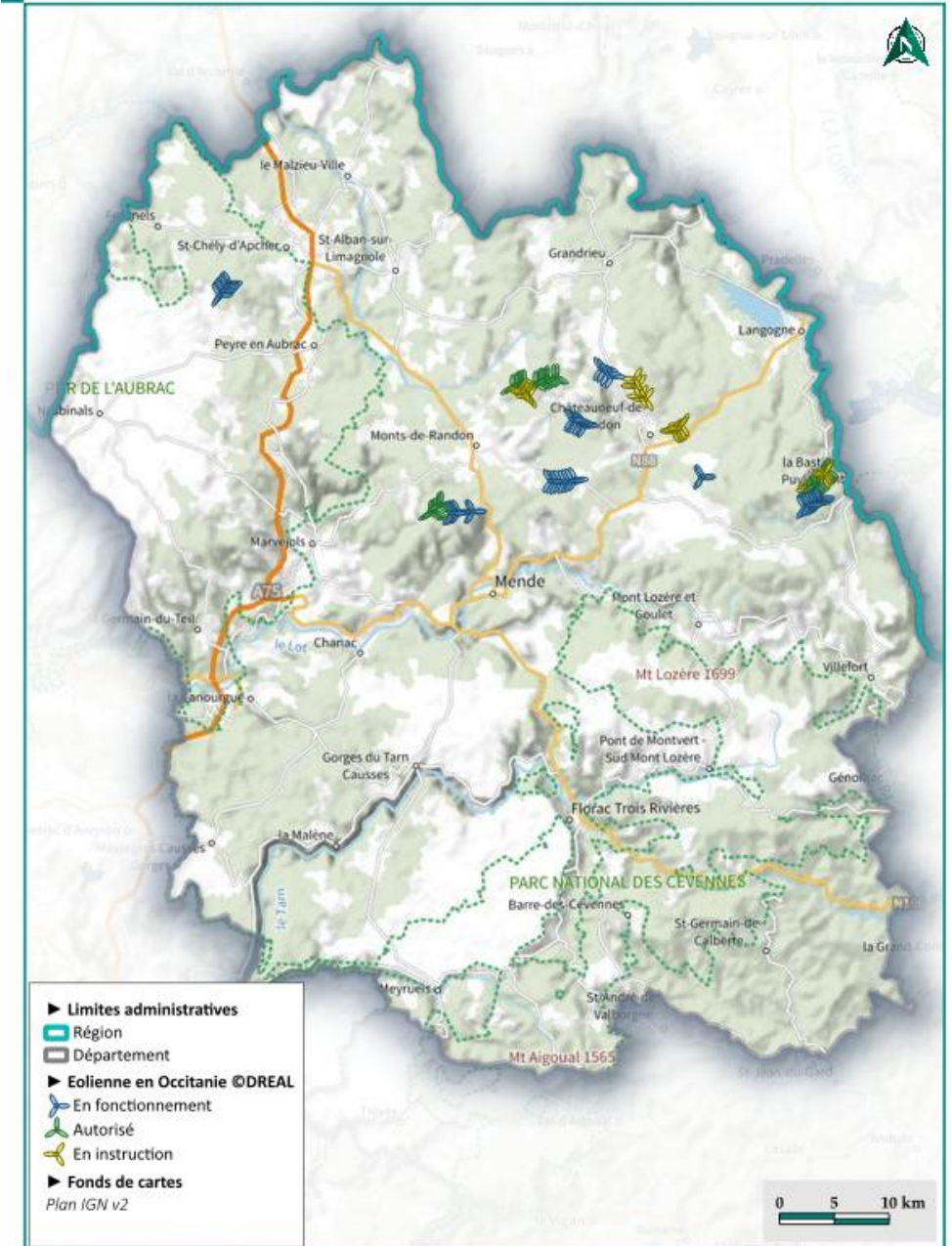
L'éolien sur le territoire

L'éolien sur le département et au sein de la communauté de commune de Mont-Lozère

7 parcs en exploitation – 107 MW

4 parcs autorisés

4 parcs en instruction dont une reprise d'un projet autorisé





02 Description du projet

Concertation & Historique



3 Bulletins d'information

1 flyer ORFE

Novembre 2020, Avril 2025,
Août 2025, Décembre 2025



2 Expositions

Novembre 2019
Août 2025



1 Site internet dédié

[Parc éolien Chasseradès | Volkswind](#)



1 Action de porte à porte
auprès de la population

Décembre 2025

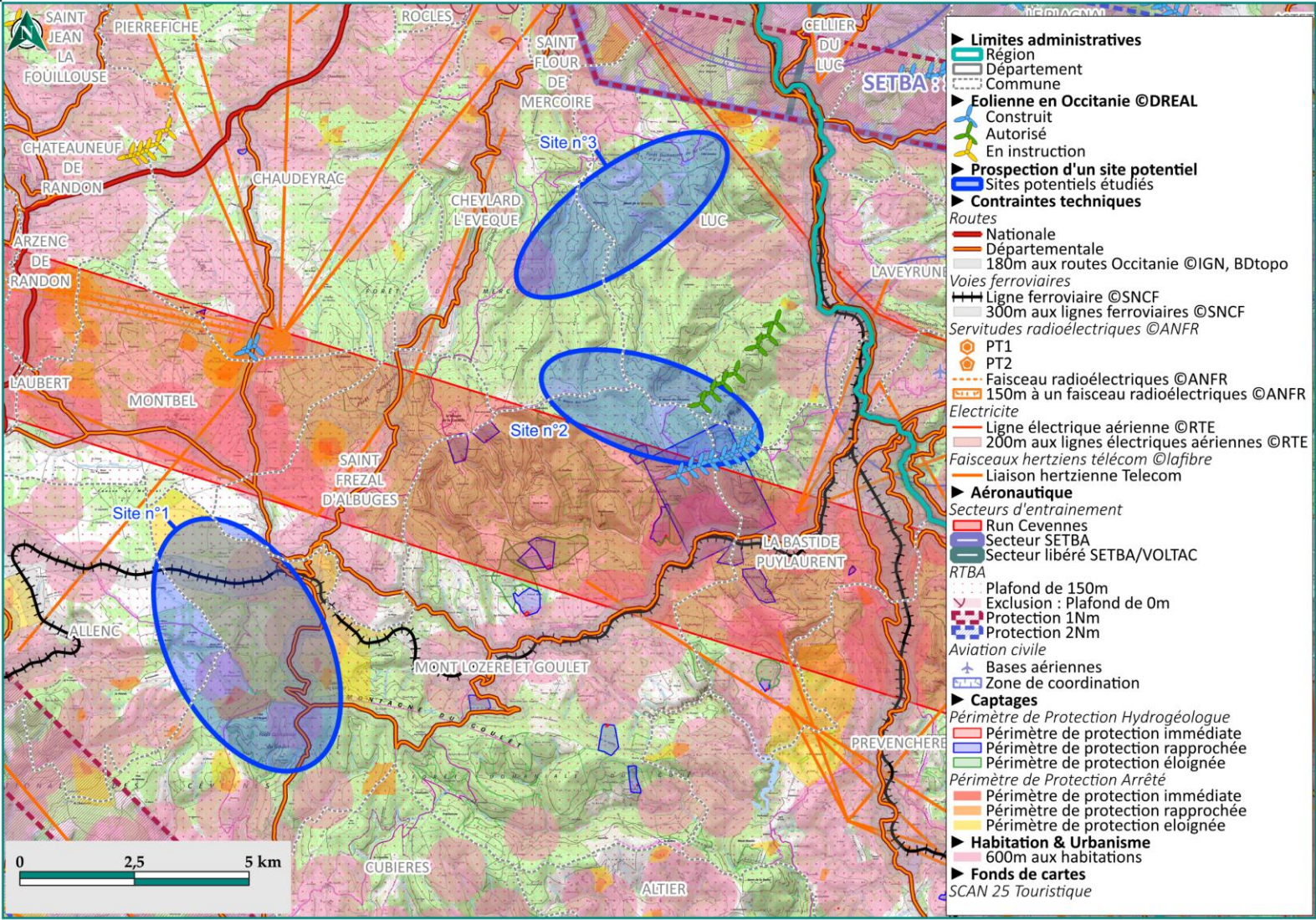
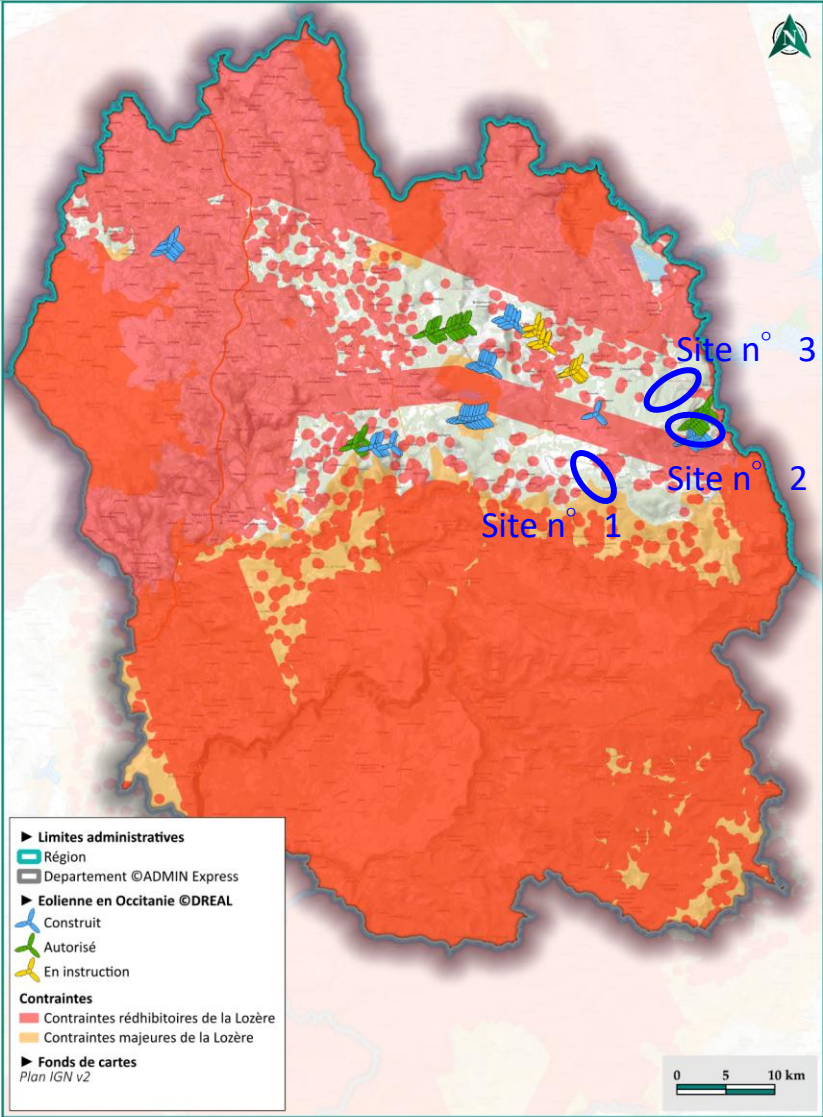


1 Comité de projet

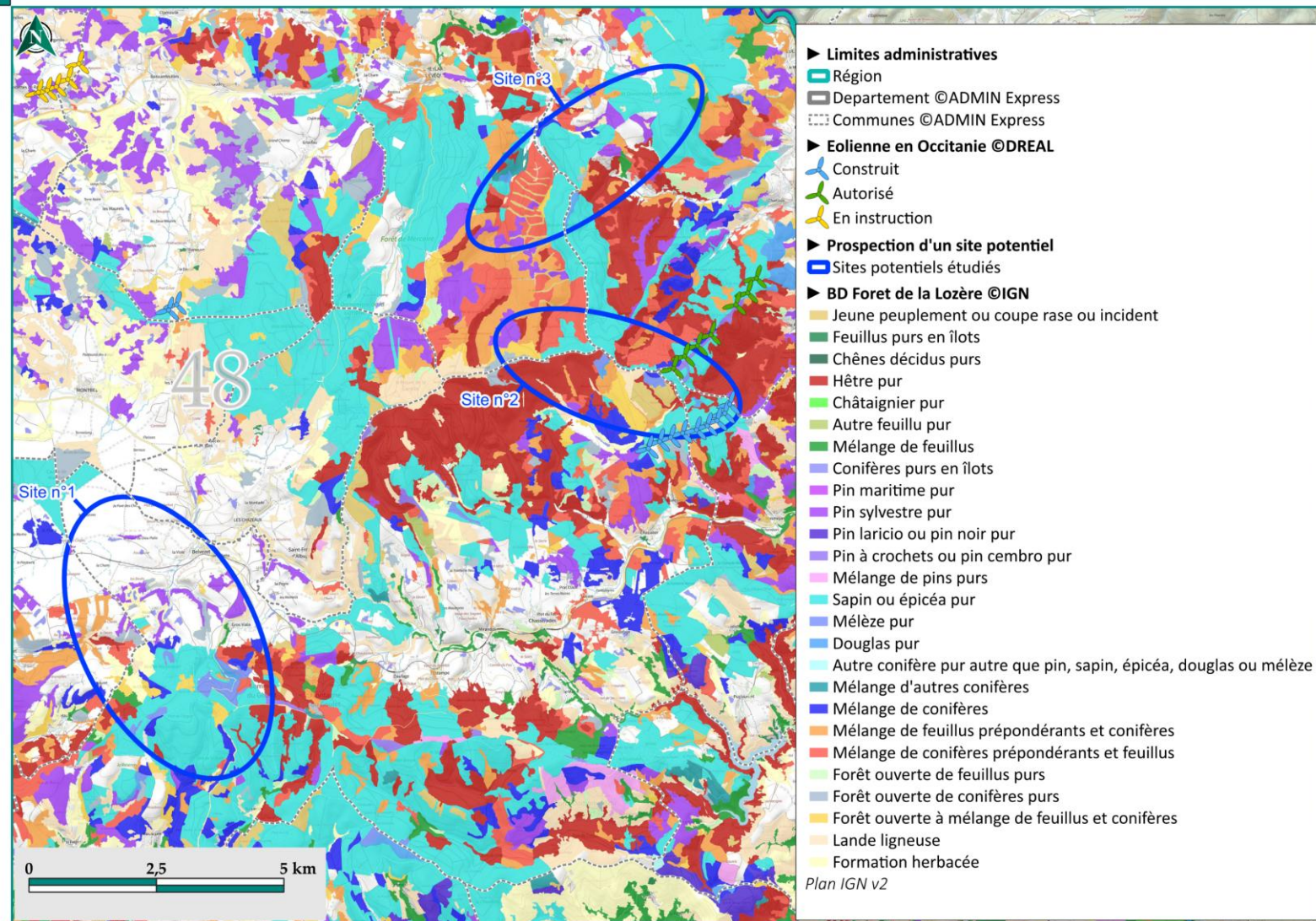
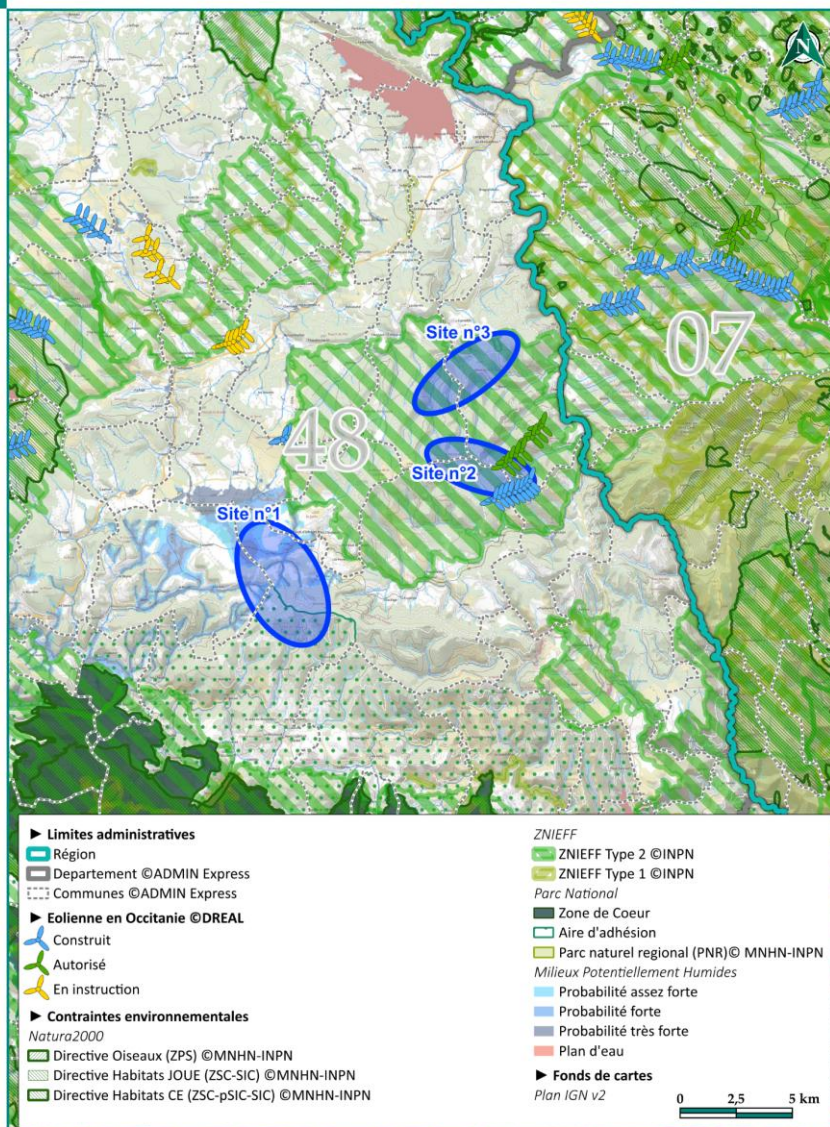
Juillet 2026

Date	Evènement
Depuis 2011	Première rencontre avec Monsieur le Maire de Chasseradès et Monsieur le président de la Communauté de communes de Mont-Lozère
Mai 2011	Lancement de l'étude foncière
Septembre 2016	Nouvelle rencontre avec Monsieur le Maire de Chasseradès
Décembre 2017	Rencontre avec Monsieur le Maire de la nouvelle commune de Mont Lozère et Goulet
2018-2020	Lancement des études du projet initial de Chasseradès, Exposition d'information à destination de la population
Janvier 2021	1 ^{er} Dépôt de la demande d'autorisation environnementale de la Ferme éolienne de Chasseradès
Juin 2023	Arrêté préfectoral de rejet de la Ferme éolienne de Chasseradès
Février 2024	Echanges avec le Maire délégué de Chasseradès sur la nouvelle implantation envisagée
Mars 2024	Lancement de la nouvelle étude environnementale complète avec de nouveaux inventaires pendant l'ensemble du cycle biologique
Décembre 2024	Pole Energies Renouvelables avec la DDT, la DREAL et les services acteurs du territoire (RTE, ONF, ENEDIS, ...)
Avril 2025	Envoi d'un premier bulletin d'information présentant la zone de projet aux habitants
Mai 2025	Lancement de l'étude hydrogéologiques, mise à jour de l'étude paysagère et installation d'un mât de mesure chiroptérologiques
Août 2025	Envoi d'un second bulletin d'information et exposition en Mairie de Chasseradès présentant l'implantation pressentie
Décembre 2025	Campagne de porte à porte sur Chasseradès et présentation du projet devant le conseil municipal de Mont Lozère et Goulet
Mai 2026	Second Pole Energies Renouvelables avec la DREAL et rencontre avec la nouvelle municipalité de la commune déléguée de Chasseradès

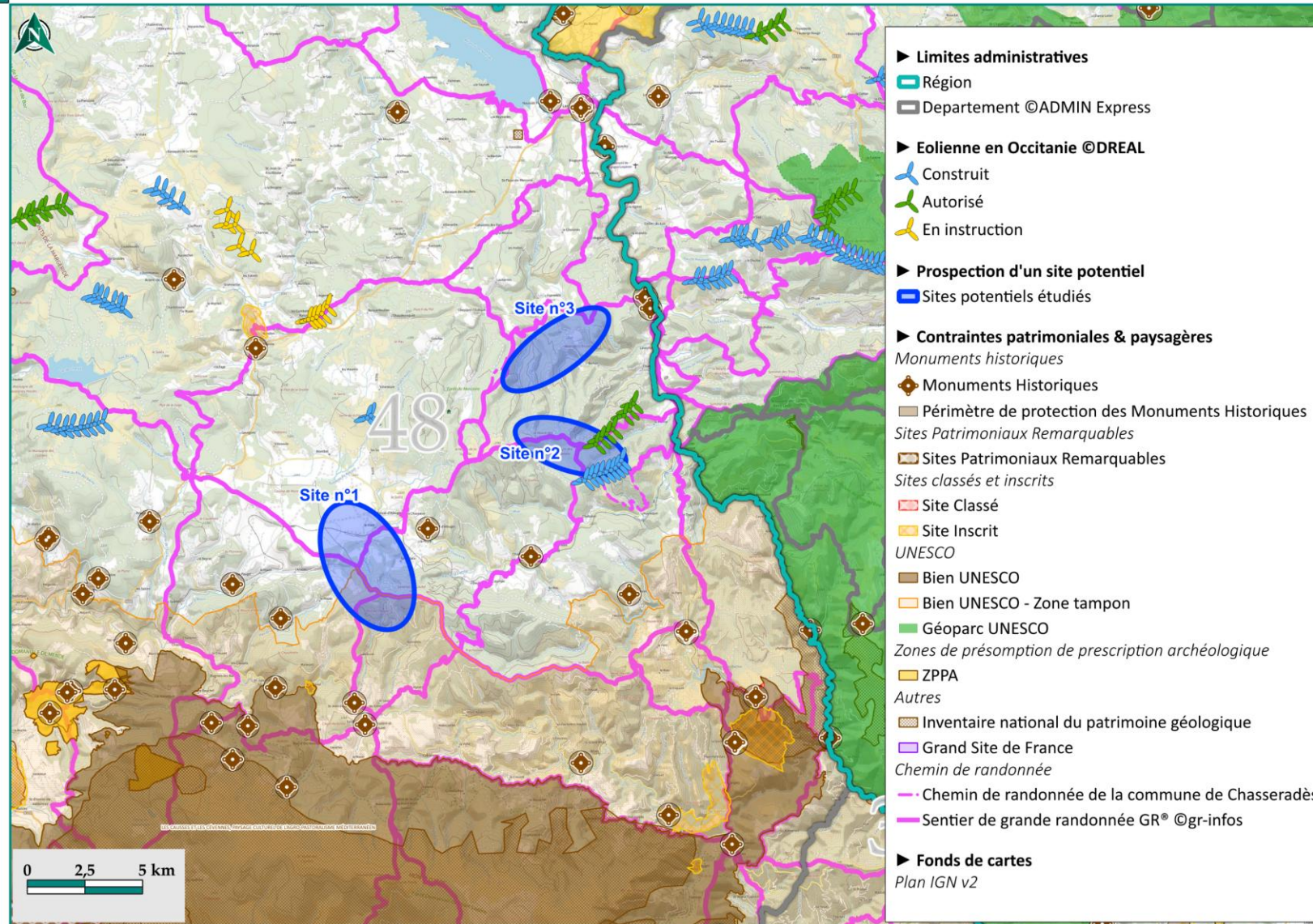
Choix du site : Contraintes techniques



Choix du site : Contraintes environnementales



Choix du site : Contraintes Patrimoniales

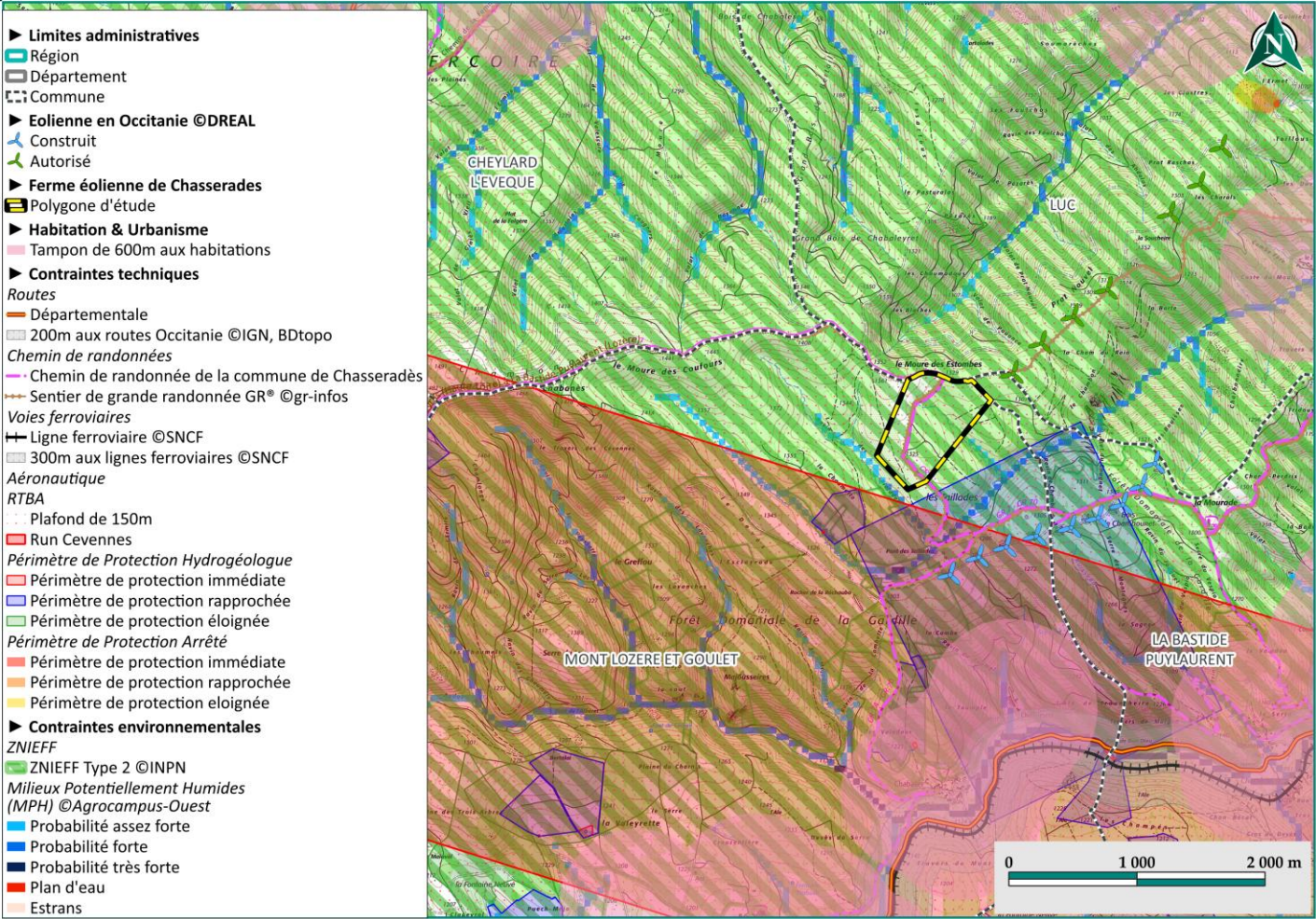


Choix du site : Conclusions

Critères	Site n°1	Site n°2	Site n°3
Capacité d'accueil théorique maximale	17	10	7
Exploitation du gisement éolien	8,2 m/s	8,5 m/s	7,9 m/s
Proximité des habitations	600 m	1,2 km	> 600 m
Sensibilités naturalistes	Nombreuses cavités naturelles au sein et autour du site Site ouvert comprenant de nombreux boisement peu dense principalement composé de conifères	Site boisé avec en son centre une zone ouverte Mélange de feuillus et de conifères avec une large proportion de Hêtre	Domaine vital de l'aigle royal et proximité avec un site de nidification Site boisé composé principalement de conifère avec quelques feuillus
Sensibilités paysagères et patrimoniales	6 Monuments historiques dans un rayon de 5 km et faiblement perceptible depuis le Mont-Lozère mais ne dépassant pas la ligne d'horizon	Faiblement perceptible depuis le Mont-Lozère mais ne dépassant pas la ligne d'horizon	Perceptible depuis le lac de Naussac
Accès au site	Site proche de la route nationale N88	Parc éolien et accès déjà existants	Relief accidenté
Proximité du poste de raccordement	13 km	3,6 km	3,5 km
TOTAL (notation X coefficient)	Site non retenu	Site retenu	Site non retenu

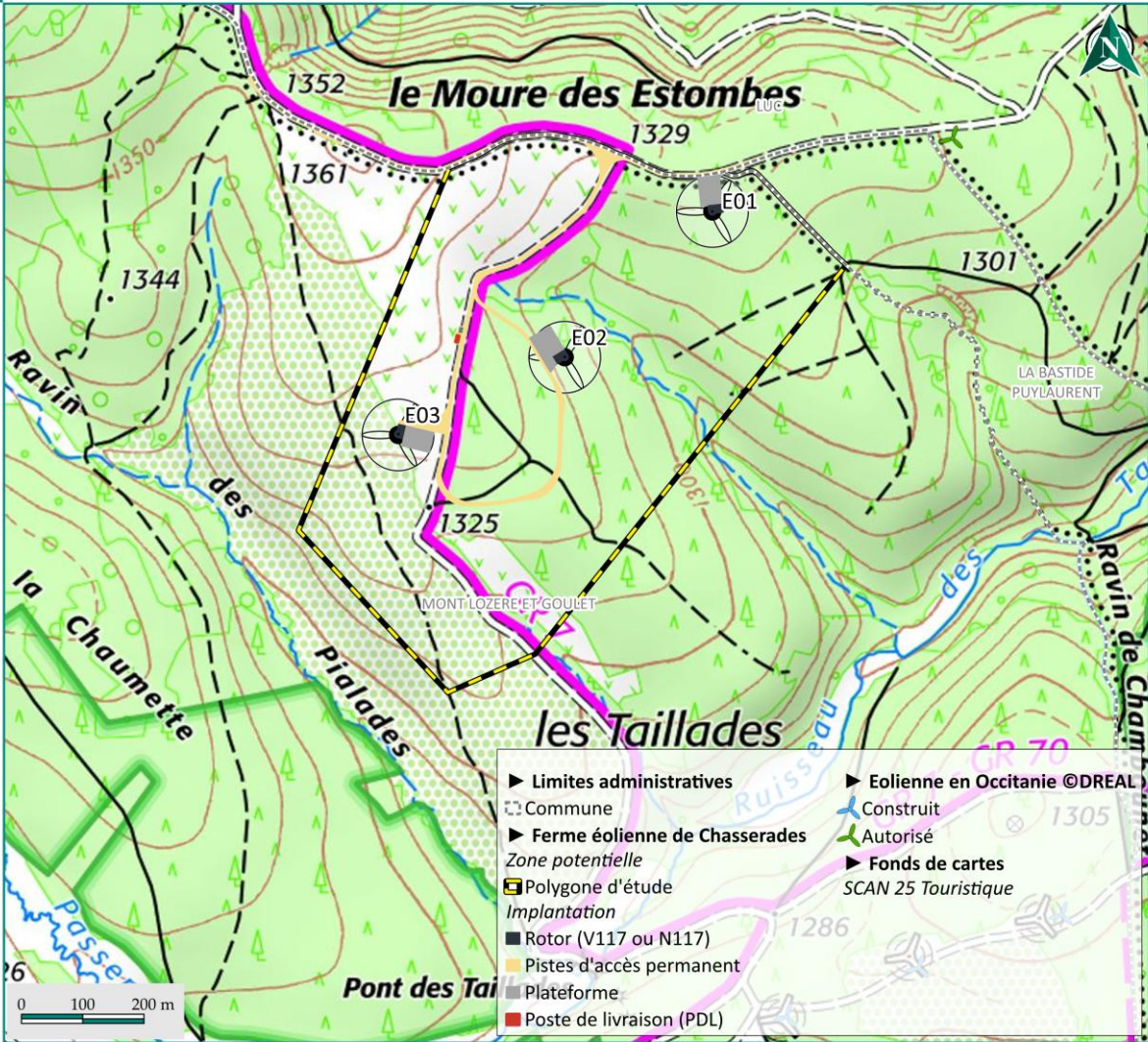
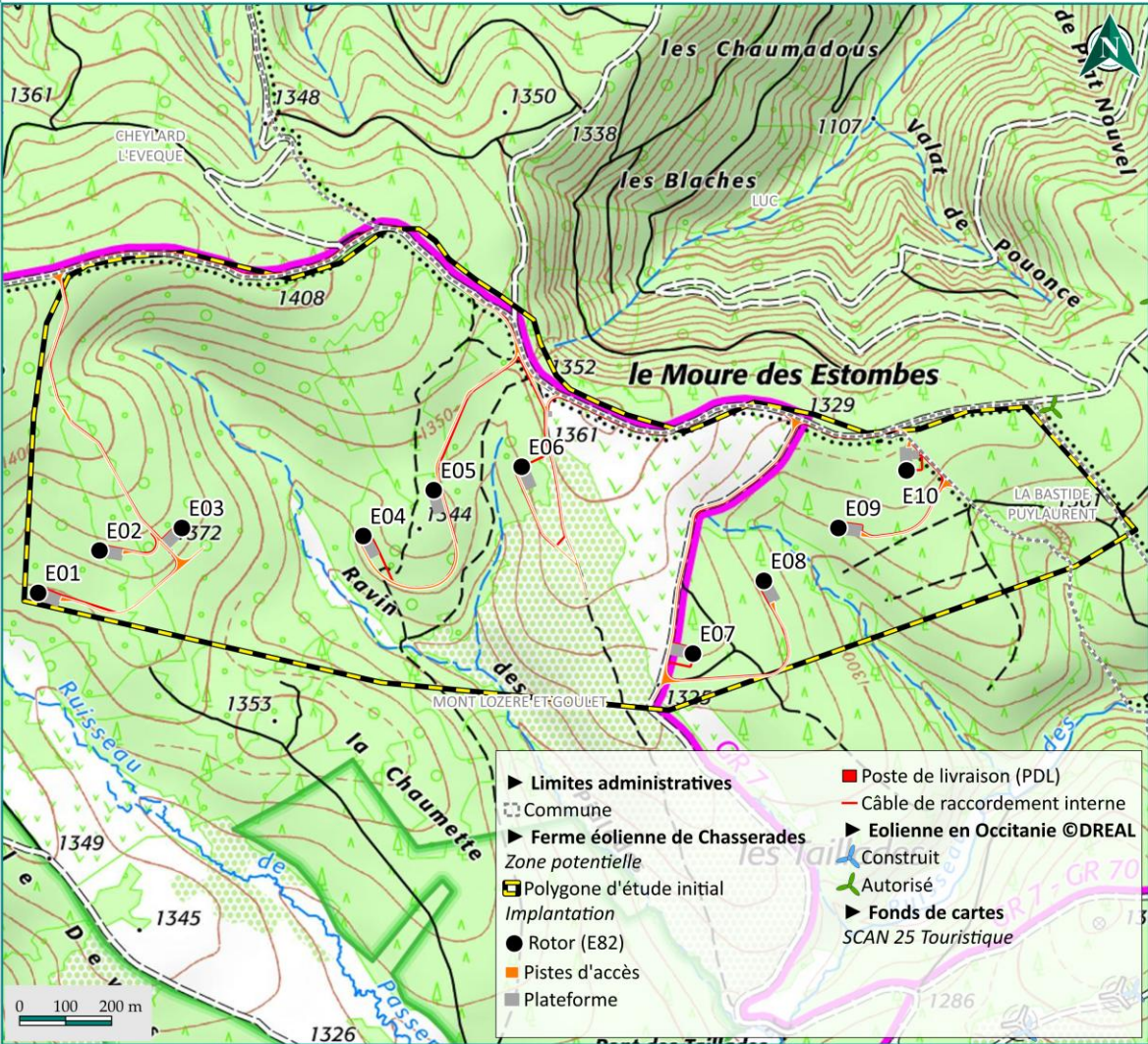
Justification du choix du site

Type de contraintes	Contraintes présentes sur le site de Chasseradès
Sylviculture	Les éoliennes se situant sur des parcelles forestières, Volkswind doit réduire au maximum les emprises au sol afin de minimiser le défrichement et donc les impacts sur l'exploitation sylvicole.
Aéronautiques	Avis favorables des aviations pour des éoliennes de 150m en bout de pale. Plafond de 150m de haut dû au plafond aéronautique (RTBA)
Habitat	La zone de projet est à 2 km de l'habitation la plus proche
Réseaux et infrastructures de transport	Aucune contrainte de réseaux (gaz, électrique, hertzien, routes départementales, ...) n'est recensée.
Météo France	Aucune contrainte.
Distance aux ERP, ICPE, installation nucléaire	L'ICPE la plus proche est le parc éolien de la Luçaise et est situé à 270m de la zone de projet
Raccordement	Le raccordement reste à définir mais le plus cohérent est sur le poste source de Laveyrune (07)
Sensibilités environnementales	Les principaux enjeux se situent au niveau des milieux humides, des pelouses ou prairie, des landes et des Hêtraies. La zone de projet se situe en ZNIEFF. Le Mont-Lozère et le lac de Naussac, l'aire d'étude du projet comporte des éléments patrimoniaux et touristiques.
Sensibilités paysagères et patrimoniales	Localement, les perceptions proches seront limitées du fait de la situation du projet au cœur du massif boisé de Mercoire.



Description du projet

Variantes envisagées avant le choix de l'implantation potentielle finale – Projet initial de 2021 et variante n°1



Implantation du projet

3 éoliennes V117 ou N117 – 3,6 à 4,2 MW de 150m de haut (bout de pale)

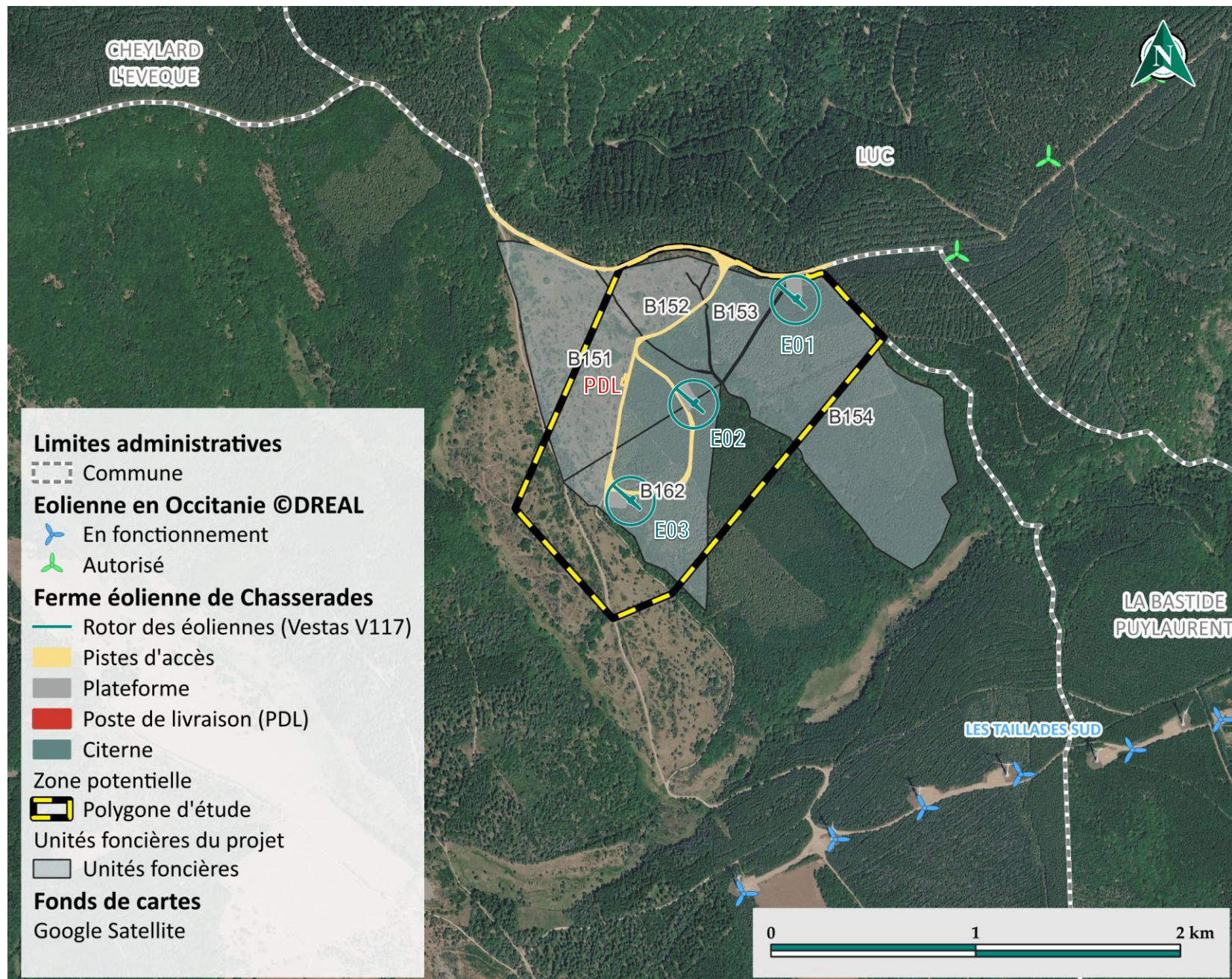
1 poste de livraison et une citerne en bordure de chemin

Accès aménagés sur des chemins déjà existants à l'exception du chemin desservants E02 et E03. Demande technique du turbinier

Continuité géographique directe avec le parc éolien de la Luçoise (Autorisé) permettant le passage sur des accès potentiellement communs

Eloignement de deux kilomètres de l'habitation la plus proche du projet.

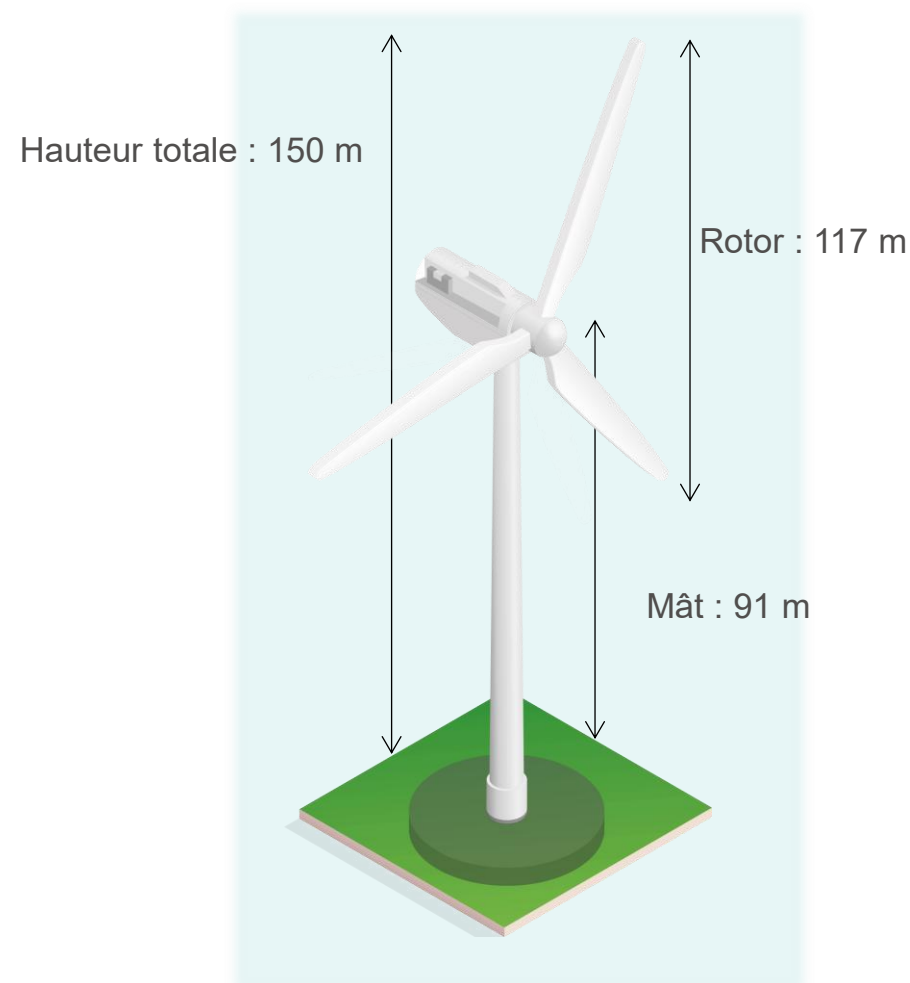
Eloignement des principales zones à enjeux environnementaux



Description du projet

Caractéristiques techniques Eoliennes V117 ou N117

Nombre d'éoliennes :	3
Diamètre de rotor :	117 m
Hauteur maximale :	150 m
Garde au sol :	34 m
Puissance unitaire :	3,6 à 4,2 MW
Puissance totale :	10,8 à 12,6 MW
Distance aux habitations :	2 km
Modèle :	Vestas V117 ou Nordex N117



Les documents d'urbanisme

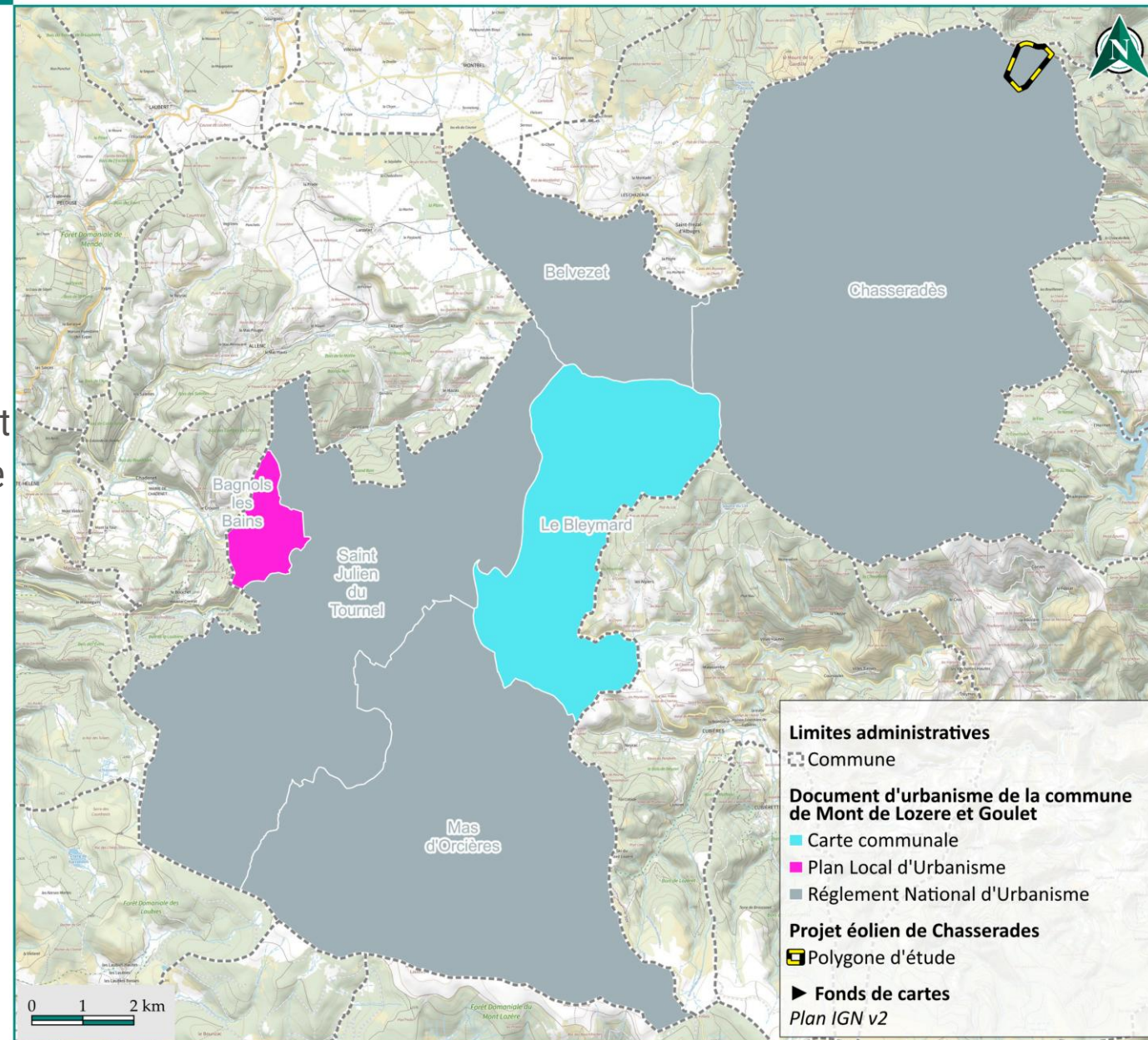
Sur les 6 communes déléguées qui composent la commune de Mont Lozère et Goulet les documents d'urbanisme diffèrent :

- Bagnols les Bains est sous Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Le Bleymard sous carte communale
- Chasseradès, Belvezet, Saint-Julien-du-Tournel et Mas-d'Orcières sont sous le règlement national de l'urbanisme (RNU)

Conformément à l'article L. 111-1-2 du code de l'Urbanisme, le règlement national d'urbanisme (RNU) n'impose pas de contraintes particulières à l'implantation d'éolienne.

Observation des maires suite à l'envoi du RNT

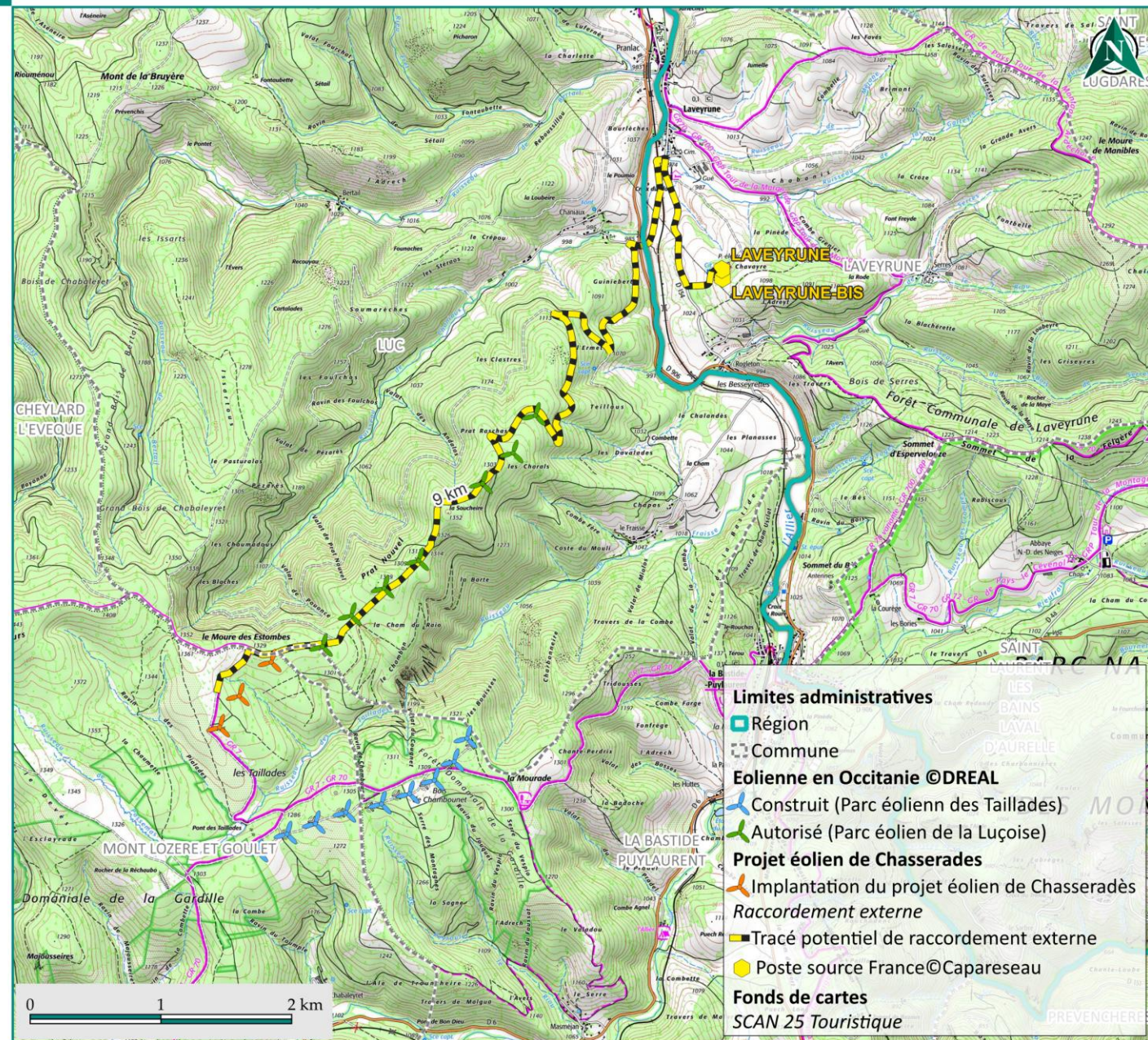
- M. Le Maire de Laveyrune



Raccordement envisagé

Remarque : Le raccordement final dépendra de la solution de raccordement proposée par le Gestionnaire du Réseau de Distribution au moment de la demande de raccordement, à savoir après autorisation du projet.

Le raccordement envisagé serait sur le poste source de Laveyrune à une distance de 9 km en suivant les chemins existants.



Synthèse des enjeux du projet

Milieu physique

Topographie, Géologie, Pédologie, Hydrogéologie, Qualité de l'air, Paramètres climatiques, Risques naturels

Les enjeux sont globalement faibles sans contrainte particulière. Toutefois, des études géotechniques seront réalisées avant la construction. Une attention particulière sera portée suite à l'étude hydrologique et des mesures spécifiques seront mises en place

Milieu humain

Communication et trafics, Réseaux, Aéronautiques, Radars Météo-France, Nuisances, Milieu socio-économique, Espace de loisirs, Risques technologiques

Implantation du projet en respect :

- Des distances réglementaires et de sécurité concernant les habitations, les ICPE, les routes départementales, les réseaux...
- En accord avec les réglementations de l'aviation, notamment militaire limitant le projet à une hauteur de 150 m en bout de pale
- Aucun enjeu lié aux radar Météo-France n'a été identifié dans le secteur de projet

Milieu sonore

Ambiance acoustique

Les niveaux sonores de la zone de projet caractéristique d'un environnement rural calme, ponctuellement marqué par l'activité agricole et des routes départementales à faible trafic. En période diurne et nocturne : respect de la réglementation acoustique en vigueur

Les études menées

L'étude environnementale



Les inventaires
(un cycle biologique)



Les effets du projet
Les mesures



Le suivi environnemental
du parc

L'étude paysagère et patrimoniale



L'état initial



Choix de la meilleure
implantation



Le rendu du projet
Les mesures

L'étude acoustique



L'état initial



Simulation acoustique des
éoliennes



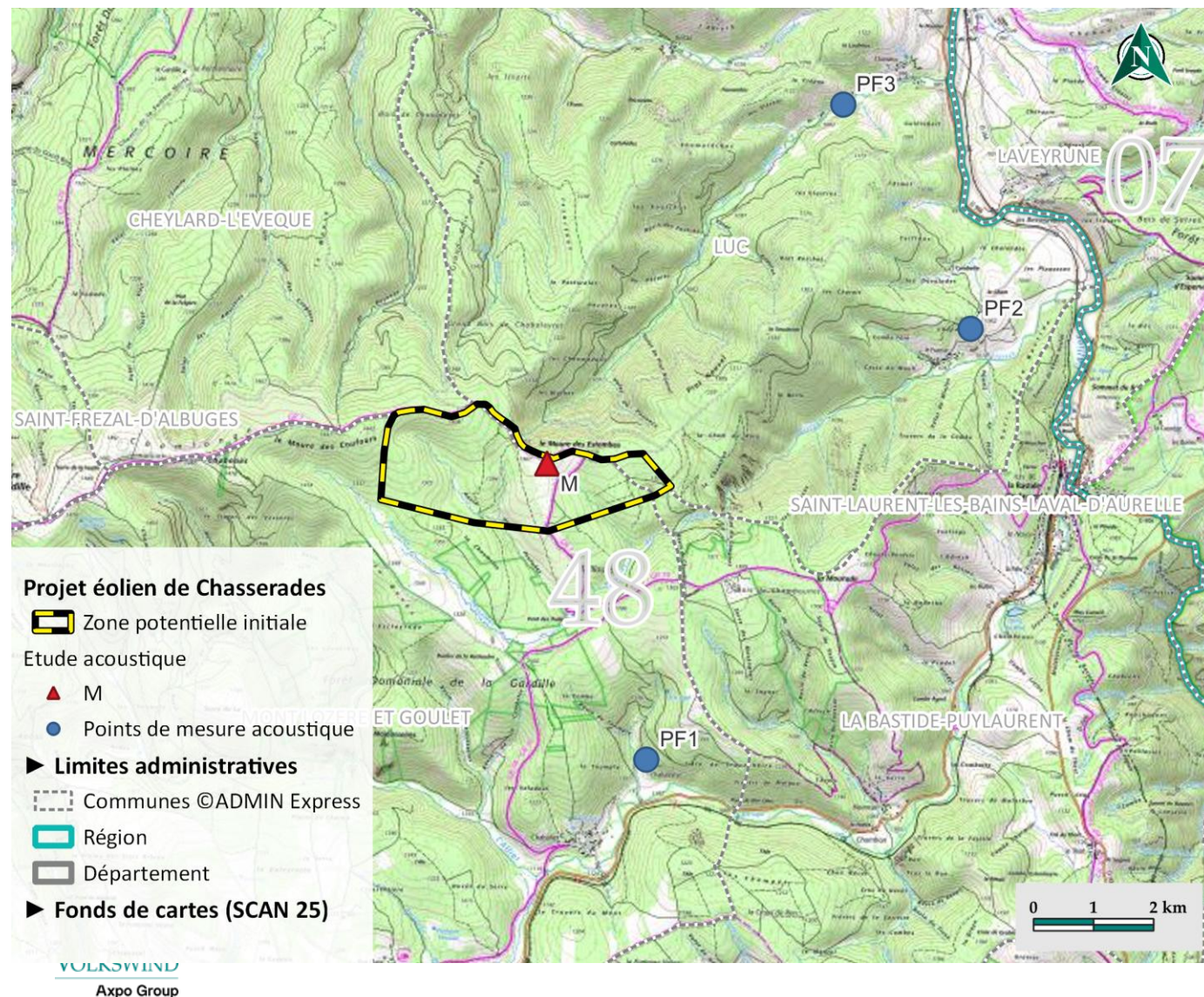
Mesures de suivi
d'exploitation

Campagne de mesures acoustiques

3 points de mesures :

- Chabalier sur la commune de Mont Lozère et Goulet
- Fraisse sur la commune de Luc
- Chaniaux sur la commune de Luc

Campagne de mesure réalisée du 1^{er} au 20 octobre 2025

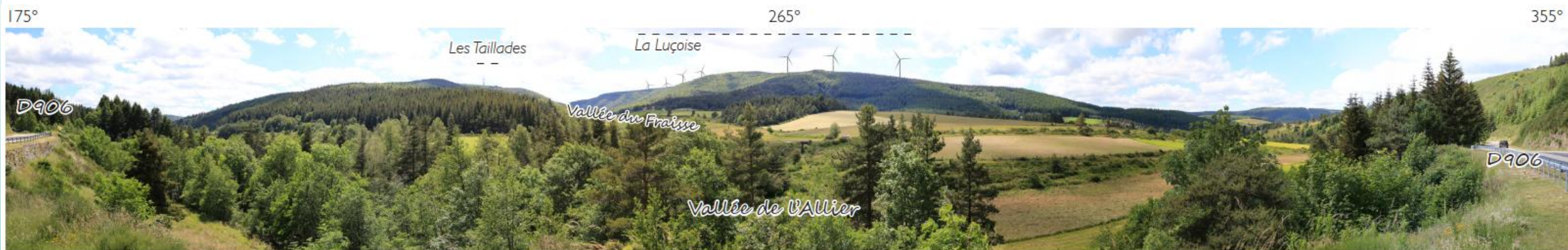


Synthèse des enjeux du projet – Enjeux paysager et patrimoniaux

Paysage et Patrimoine	
Paysage	Les vues en direction du projet seront limitées depuis les vallées du territoire d'étude. Elles se concentreront sur les points hauts. Au sud de la zone de projet, la montagne du Goulet constituera un masque visuel important qui empêchera toutes vues depuis les vallées du Lot, de l'Allier et de l'Altier. Il faudra remonter haut sur les contreforts du mont Lozère pour de nouveau voir la zone de projet. Vers le nord, le massif de la Gardille, dont la crête domine la zone de projet, fermera en grande partie les vues. Elles seront ponctuelles depuis les plateaux et les vallées de la Margeride orientale et depuis les plateaux ardéchois.
Patrimoine	Au sein de l'aire d'étude éloignée, 54 monuments historiques ont été recensés sur les différentes aires d'études du projet : - dont 46 se situent dans l'aire d'étude éloignée, - 8 dans l'aire d'étude rapprochée et - aucun dans l'aire d'étude immédiate, le plus proche étant à 4,4 km de la zone de projet. Le territoire d'étude ne comporte aucun site patrimonial remarquable. Au sein de l'aire d'étude éloignée il existe 2 sites classés et 15 sites inscrits. Le plus proche se situe à 8,8 km de la zone de projet. Le site UNESCO « Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen » se situe à 11 km de la zone de projet et sa zone tampon à 5 km.

Synthèse des enjeux du projet – Enjeux paysager et patrimoniaux

Vue depuis la vallée de l'Allier aux abords de la route départementale D906



3 éoliennes partiellement visibles

Impacts paysagers faible à modéré

Impacts patrimoniaux Nuls

Impacts cumulés Modérés à fort

Synthèse des enjeux du projet – Enjeux paysager et patrimoniaux

Vue depuis le sommet d’Espervelouze aux abords des GR70, GR700 et GRP du tour de la montagne Ardéchoise



3 éoliennes visibles

Impacts paysagers Modéré

Impacts patrimoniaux Modéré

Impacts cumulés Modérés à fort

Synthèse des enjeux du projet – Enjeux paysager et patrimoniaux

Vue depuis le GRP tour de Margeride – Chapelle et barrage de Puylaurent

244°



244°



Synthèse des enjeux du projet – Enjeux paysager et patrimoniaux

Vue depuis le GRP tour de Margeride – Chapelle et barrage de Puylaurent



3 éoliennes visibles

Impacts paysagers Modérés

Impacts patrimoniaux Modérés

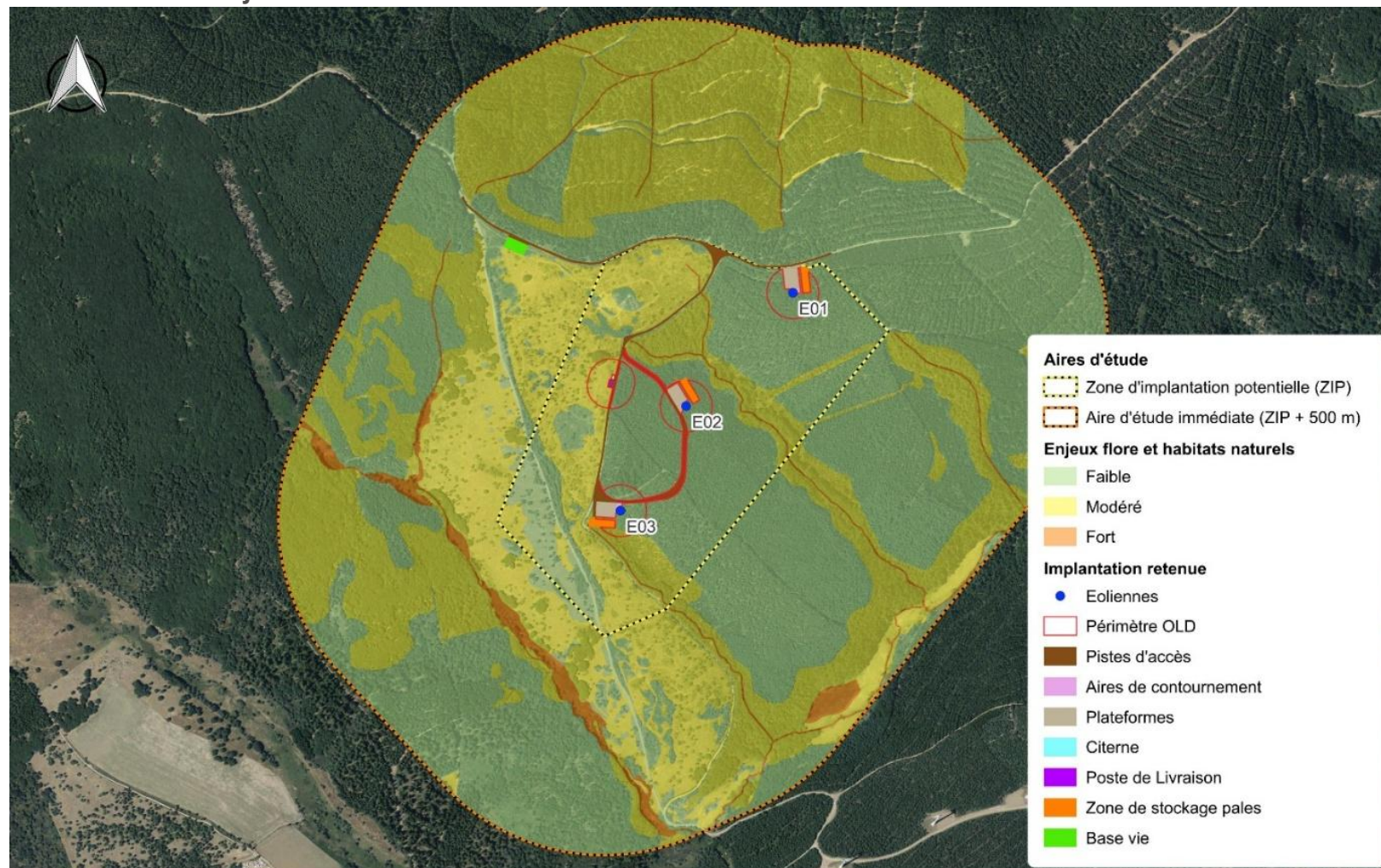
Impacts cumulés Modérés

Synthèse des enjeux du projet – Enjeux environnementaux

Localisation des aménagements du projet vis-à-vis des enjeux habitats et flore

Lors des prospections de terrain, **22 complexes d'habitats** ont été répertoriés, parmi lesquelles **5 espèces de flore patrimoniale** ont été inventoriées. Les principaux enjeux se situent au niveau des milieux humides, des pelouses ou prairie, des landes et des Hêtraies. L'aire d'étude ne présente pas de zones humides.

Le projet devra s'articuler en conservant aux maximum les milieux humides, les pelouses, les prairies, les landes et les Hêtraies

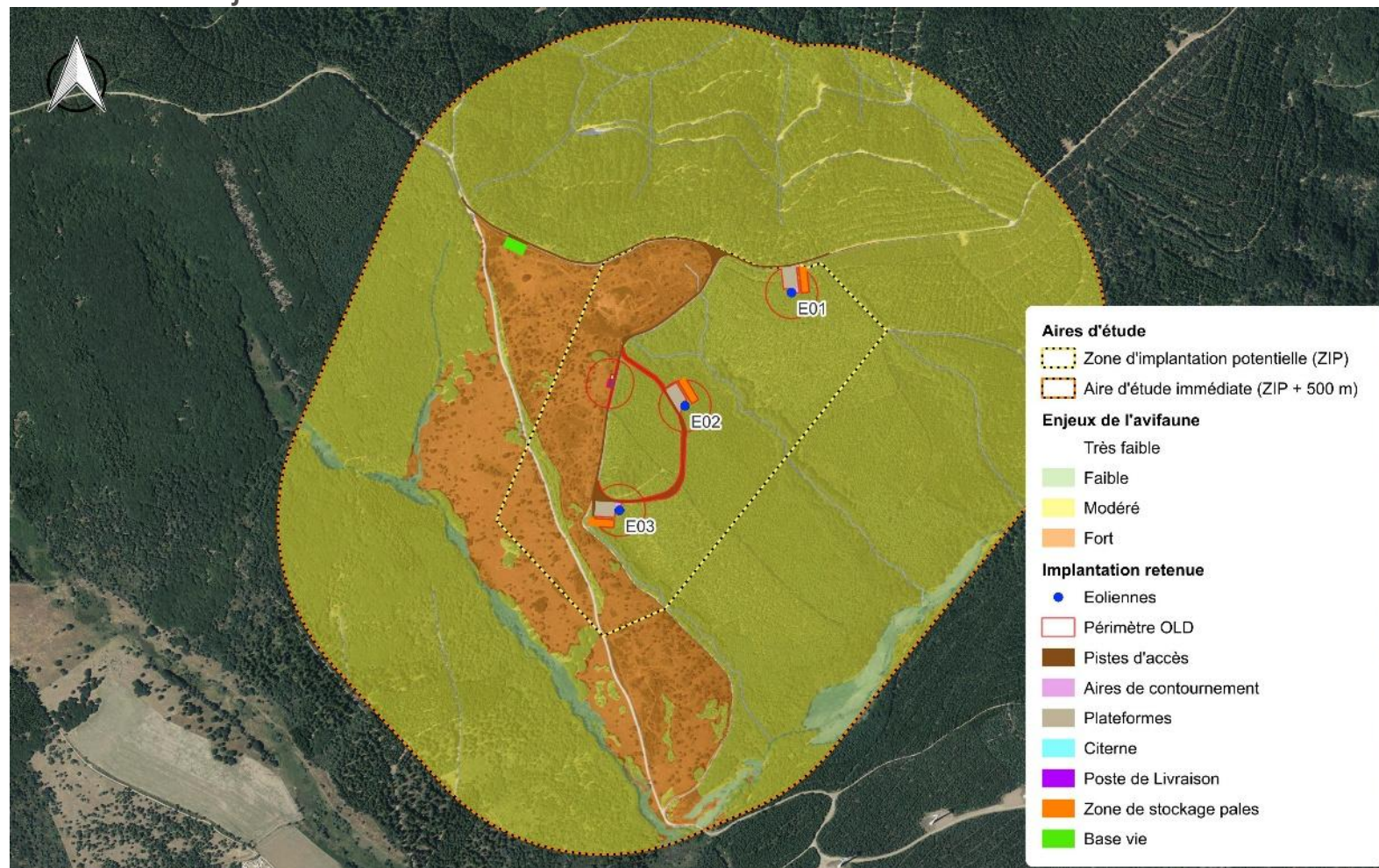


Synthèse des enjeux du projet – Enjeux environnementaux

Localisation des aménagements du projet vis-à-vis des enjeux liés à l'avifaune

L'avifaune présente sur le site de projet comprend principalement un cortège d'espèces associées aux boisements et aux lisières en contexte montagnard. Ce cortège comprend plusieurs espèces patrimoniales nicheuses et sédentaires.

Sur les **74 espèces** contactés une espèce présente un enjeu local fort (Bruant jaune) et 10 espèces présentent un niveau d'enjeu modéré (Accenteur mouchet, Bouvreuil pivoine, Bruant fou, Chouette de Tengmalm, Milan royal, ...). Le site sert également de zone alimentaire ou de chasse pour plusieurs espèces, principalement au niveau de la zone ouverte et de prébois.



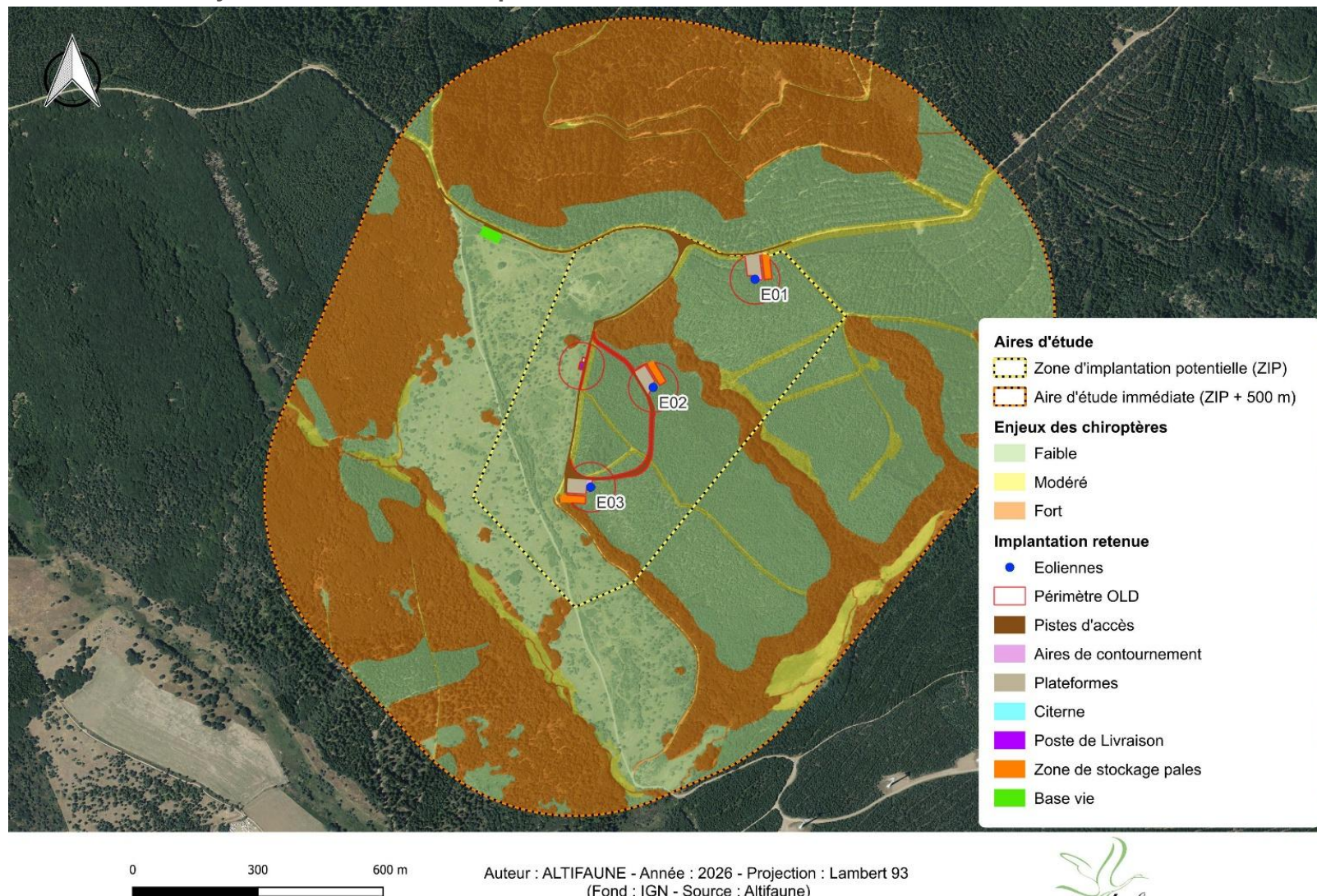
Auteur : ALTIFAUNE - Année : 2026 - Projection : Lambert 93
(Fond : IGN - Source : Altifaune)

Synthèse des enjeux du projet – Enjeux environnementaux

Localisation des aménagements du projet vis-à-vis des enjeux liés aux chiroptères

Au total **21 espèces et 6 groupes d'espèces** ont été identifiées de manière certaine, représentant principalement un cortège d'espèces associées aux boisements et aux lisières. La présence des lisières et des corridors forestiers représente des corridors de déplacement au sein de l'aire d'étude immédiate, l'enjeu de ces habitats est fort.

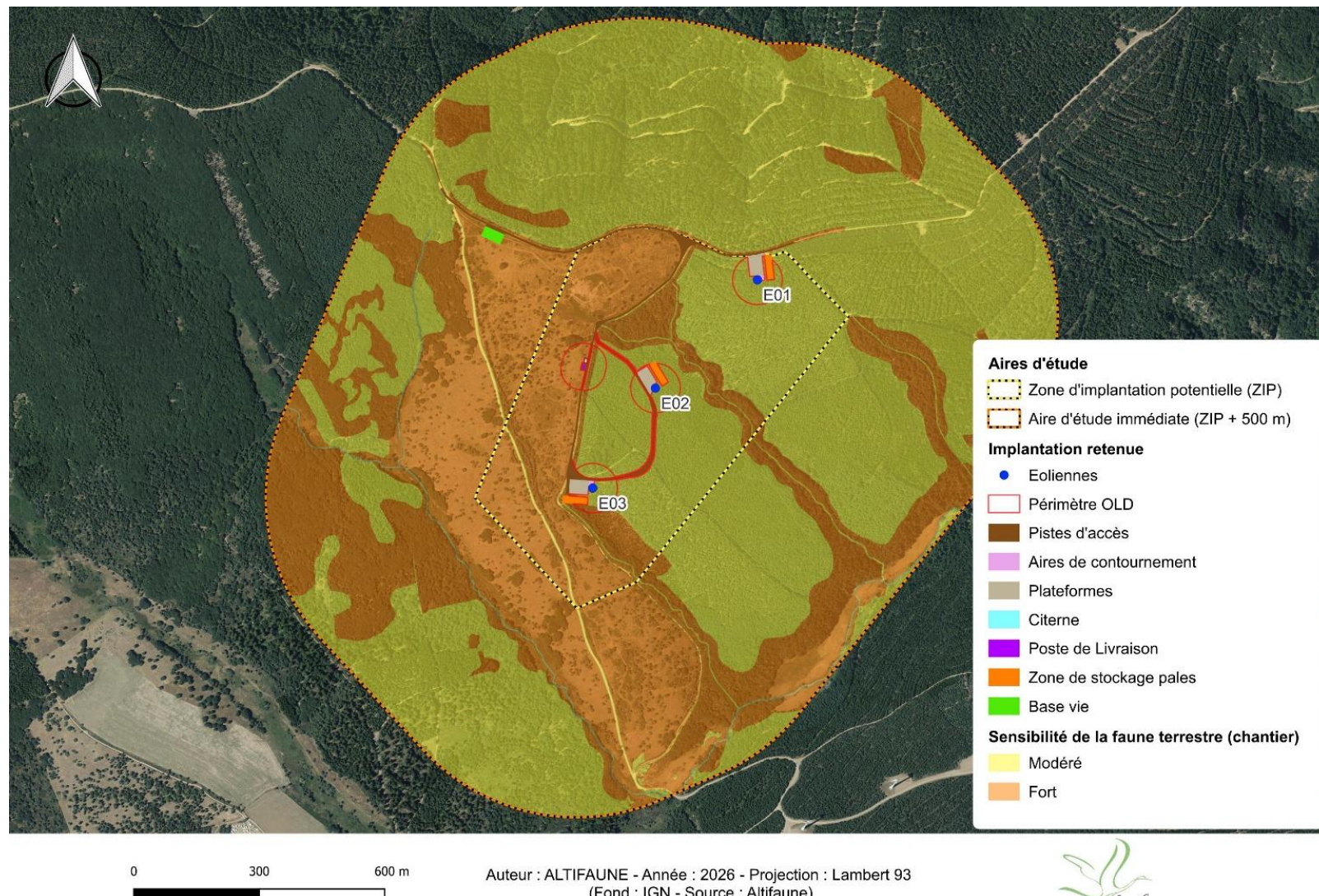
Le Murin de Bechstein a un enjeu local fort et huit autres espèces présentent un niveau d'enjeu local modéré (Barbastelle d'Europe, Minioptère de Schreibers, Murin à moustache, Murin de Daubenton, l'Oreillard gris, la Noctule de Leisler, la Grande Noctule et la Pipistrelle commune).



Synthèse des enjeux du projet – Enjeux environnementaux

Localisation des aménagements du projet vis-à-vis de la vulnérabilité de la faune terrestre

La faune terrestre présente sur le site de Chasseradès comprend principalement un cortège d'espèces que l'on peut retrouver au sein de l'étage montagnard. Ce cortège inclue plusieurs espèces patrimoniales avec des niveaux d'enjeu faibles à forts (Pique-prune, Barbitiste ventru, Oedipode stridulante, Azurée de la Croisette, Lézard des souches, Vipère péliade). L'ensemble des habitats locaux présentent une fonctionnalité pour ces espèces. Toutefois, les zones ouvertes et semi-ouvertes présentent les fonctionnalités les plus importantes localement.



Principales mesures d'évitement, réductrices, compensatoires et d'accompagnement

Milieu naturel :



- Tous les milieux : adaptation de la période des travaux, accompagnement et suivi écologique de chantier, balisage préventif des zones sensibles, prise en compte de la biodiversité locale dans les techniques de chantier
- Flore et habitats : Mise en place de mesure préventives de lutte contre la pollution
- Avifaune : Réduire l'attractivité des plateformes, Enfouissement du réseau de raccordement électrique, Installation d'un système de détection de l'avifaune (SDA)
- Chiroptères : protocole d'arrêt conditionnel, obturation des aérations des nacelles, absence d'éclairage en phase d'exploitation
- Avifaune et Chiroptères : Création d'îlots de sénescence de hêtraie montagnarde de 17 ha avec installation de nichoirs et de gîtes chiroptère
- Faune terrestre : Préservation de landes à Genêt purgatif de 12 ha



Milieu paysager :

- Habillage des postes de livraison (bardage en bois)
- Mise en place d'un panneau d'information sur le projet



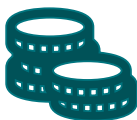
Milieu sonore et milieu humain :

- Campagne de réception acoustique
- Comité de suivi l'année de la construction et un an après la mise en service du parc
- Suivi de la réception TV
- Aide Renouvelable pour les Particuliers relative à la facture électrique – Opération Réduction de la Facture Electrique (ORFE)

Le projet en chiffres



- Estimation de production : 31,2 à 33,1 GWh/an nette, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 14 500 foyers
- CO₂ évitées : 12 528 tonnes de CO₂ évités sur la durée du parc *(Hypothèse où cette production éolienne se substitue au mix électrique français (36,5 g CO₂/kWh))*



- Investissement approximatif total : 20 M€
- Investissement approximatif auprès des entreprises locales : 3 M€



- Emplois : 115 emplois Equivalent Temps Plein (ETP) à l'échelle nationale la 1^{ère} année dont une 40^{aîne} dans le département et 3 ETP à échelle nationale la deuxième année dont 2 dans le département *(source chiffres outils TETE ADEME)*

Des recettes financières partagées

Des retombées économiques durables et non délocalisables sont attendues principalement via l'**IFER*** (*Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux*), la **CFE** (*Cotisation Foncière sur les Entreprises*) et la **TFPB** (*Taxe Foncières sur les propriétés bâties*), ces deux dernières n'étant pas prises en compte dans le calcul ci-dessous.

La répartition sur le territoire dépend de la fiscalité locale. Concernant l'IFER, les retombées attendues se répartissent comme suit :

- 30% Département, 20% Commune, 50% EPCI

Puissance du projet	Min (3 * 3,6 MW = 10,8 MW)	Max (3 * 4,2 MW = 12,6 MW)
Commune de Mont Lozère et Goulet (20%)	18 620 €	21 720 €
Département de la Lozère(30%)	27 930 €	32 580 €
CC Mont-Lozere (50%)	46 550 €	54 300 €
TOTAL / an	93 100 €	108 600 €

*L'IFER évolue annuellement. IFER éolien 2026 = 8 620 €/MW

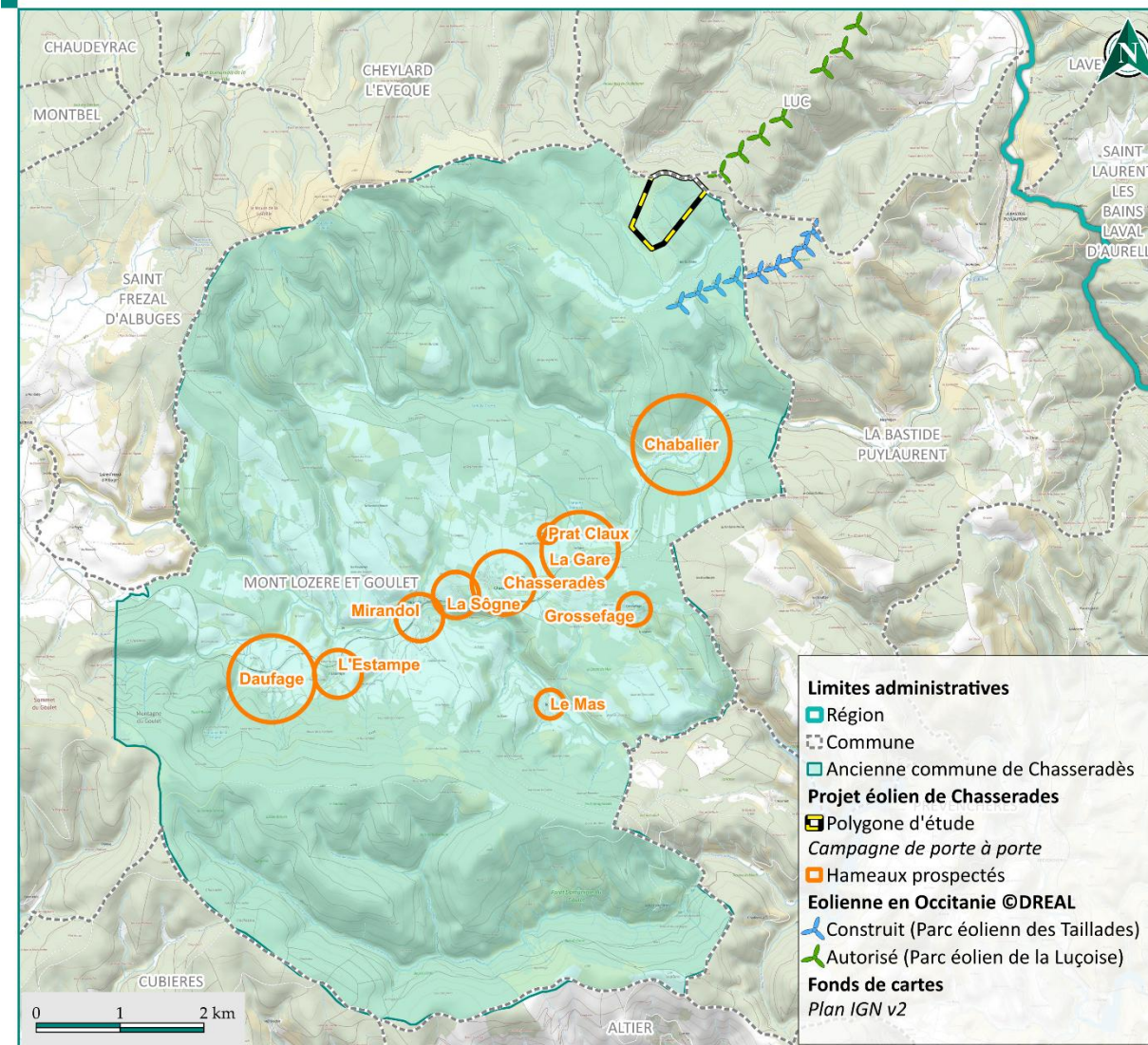


Mesure d'accompagnement pour la population

Opération de Réduction de la Facture d'Electricité

- Financement : 100% par la Ferme Eolienne de Chasseradès
- Pour qui : toutes les résidences principales du bourg de Chasseradès et des hameaux de Chabalier, Grossefage, Prat Claux, La Gare, La Sôgne, Mirandol, l'Estampe, Daufage et le Mas
- Montant : 5000€/MW installé et en service sur la commune déléguée de Chasseradès
- Durée : 6 premières années d'exploitation (estimation)
- Estimation : ~100€/foyer/an durant les 6 premières années

Ce remboursement partiel de la facture d'électricité des résidences principales de la commune serait l'équivalent de payer la totalité de l'abonnement 6kVA à un fournisseur d'électricité classique



Synthèse de la zone d'étude / du projet

Atouts de la zone / du projet

Zone de sylviculture

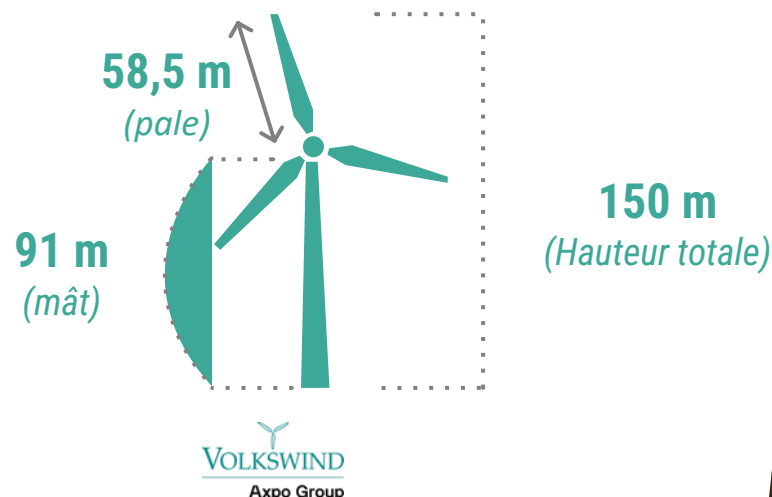
Emprise suffisante pour une distance minimale de 2 km aux habitations (*minimum réglementaire de 500 m*)

Zone éloignée des zones environnementales Natura 2000, et monuments historiques

Consolidation géographie d'un parc existant

Implantation de 3 éoliennes

Accès existant à proximité





03 Votre interlocuteur

Un groupe expérimenté



Multi énergétique Suisse



7000 collaborateurs, **30 pays**



Expertise de **110 ans** de production électrique



Volkswind est un des leaders des appels d'offre éolien terrestre



Une entreprise pionnière créée en **1993**



100 collaborateurs, **5 agences** en France



Plus de **1200 MW** déjà installés en France

Nos métiers

Développement



Construction



Construction de 5 à 7 parcs/an

Exploitation - Maintenance



Nos parcs éoliens

Parcs développés et construits **73**

1210 MW

Parcs autorisés et en construction **630 MW**

Projets en étude **2000 MW**





04 Le comité de projet

Le périmètre du comité de projet

19 communes dans les communes limitrophes et comprises dans les 6 km :

Mont Lozère et Goulet (48)

Allenc (48)

Altier (48)

Chadenet (48)

Cubières (48)

Les Bondons (48)

Montbel (48)

Lanuejols (48)

Luc (48)

Cheyillard l'Evêque (48)

Saint Frezal d'Albuges (48)

Saint-Etienne du Valdonnez (48)

Chaudeyrac (48)

La Bastide Puylaurent (48)

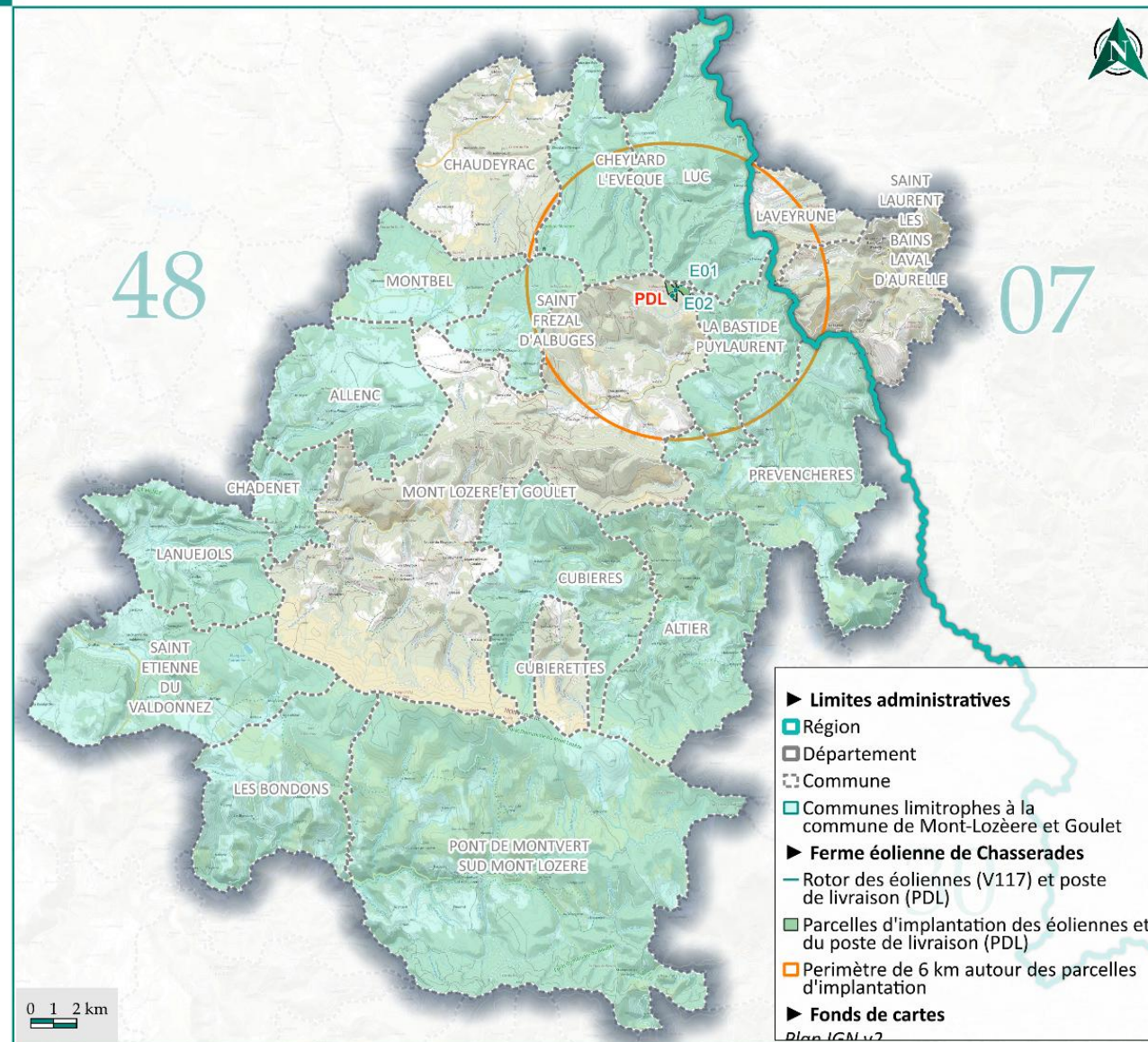
Pont de Montvert Sud Mont Lozère (48)

Prévenchères (48)

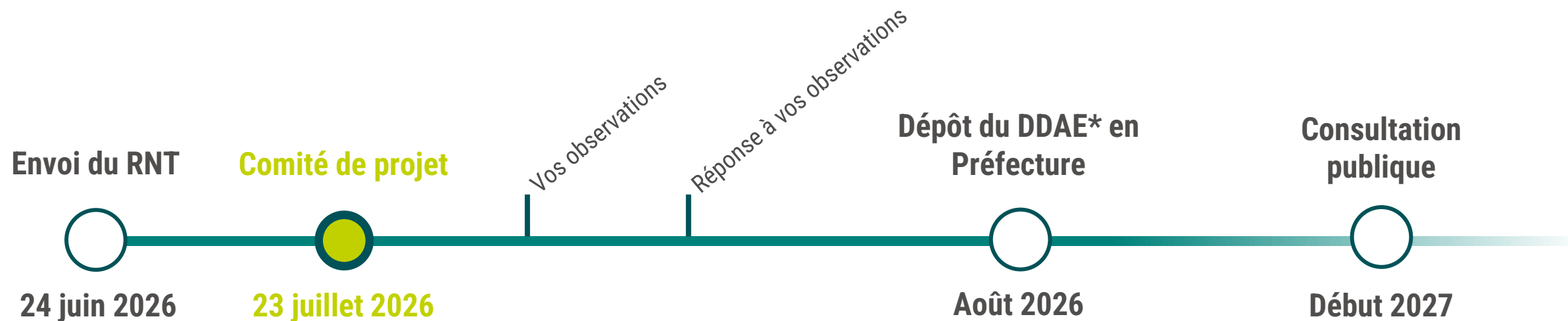
Laveyrune (07)

Saint Laurent les Bains Laval d'Aurelle (07)

L'EPCI d'implantation est également conviée



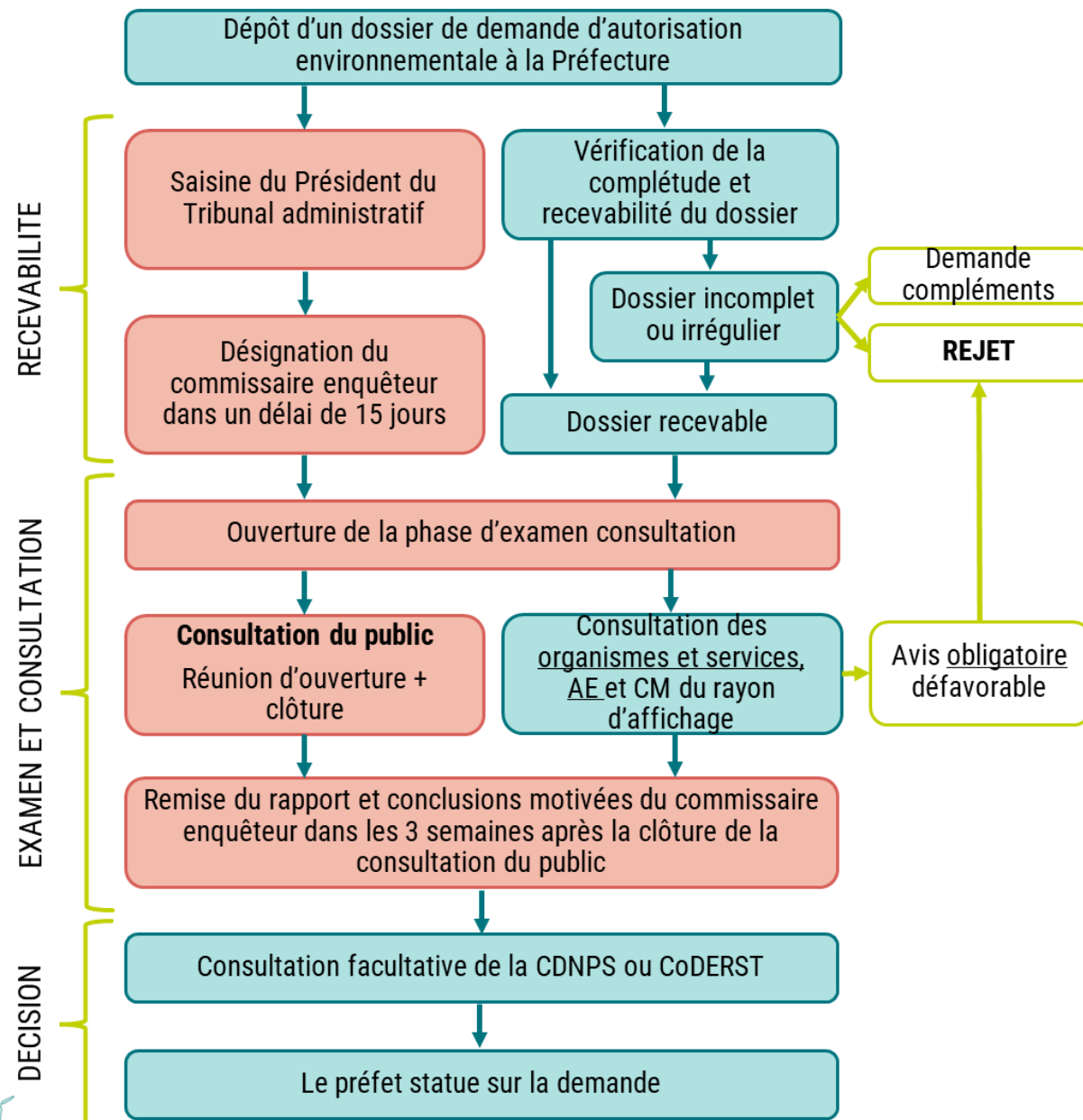
Planning prévisionnel



*DDAE = Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

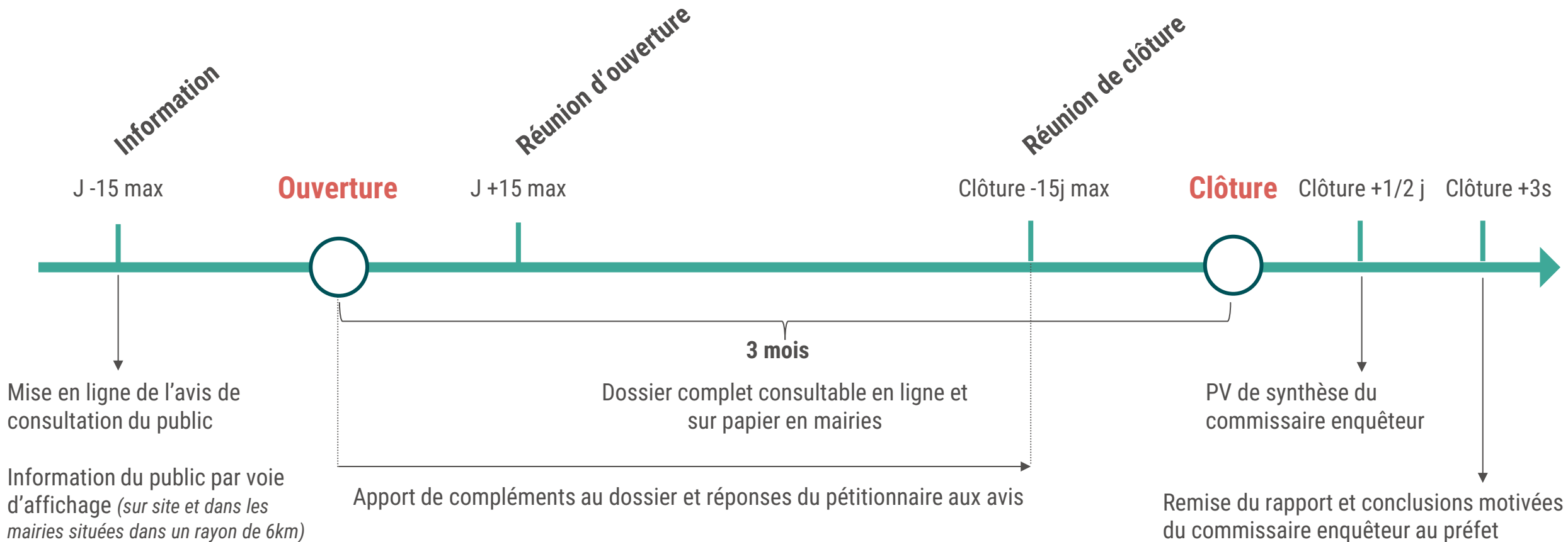
La procédure d'instruction

Place de la consultation du public dans le cadre de la nouvelle procédure d'instruction (Loi Industrie Verte), en vigueur depuis octobre 2024 :



La procédure d'instruction : phase de consultation du public

Recueil des avis des services et collectivités concernées : contributions dans les 45 jours suivant leur saisine (et max 15 jours après la clôture)





| Merci de votre attention !